



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale et interdépartementale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités



**ORS**  
OBSERVATOIRE  
RÉGIONAL DE SANTÉ

# RAPPORT Juillet 2021 D'ÉTUDES

Résultats de l'enquête SUMER 2017

**Photographie  
des expositions  
aux risques professionnels  
en Île-de-France**

L'enquête Surveillance Médicale des Expositions des salariés aux Risques professionnels (SUMER) a pour but de cartographier les expositions aux risques professionnels des salariés, la durée de ces expositions et les protections collectives ou individuelles éventuelles mises à disposition (encadré méthodologique).

Cette enquête transversale est réalisée par les médecins du travail et de prévention et coordonnée par la DARES (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques) et la DGT (Direction générale du travail).

L'enquête étant réalisée tous les 7 ans, la collecte 2017 est la 4<sup>ème</sup> vague depuis 1994 (1<sup>e</sup> : 1994, 2<sup>e</sup> : 2002-2003, 3<sup>e</sup> : 2009-2010, 4<sup>e</sup> : 2016-2017).

Les données de l'enquête sont collectées au moyen de deux questionnaires distincts :

- L'un administré par le médecin. Il s'agit du questionnaire principal comportant 4 parties : contraintes organisationnelles, ambiances et contraintes physiques, risques chimiques et risques biologiques
- L'autre, un auto-questionnaire rempli par le salarié ou l'agent qui comprend plusieurs parties : description du travail perçu par le salarié/agent<sup>1</sup> notamment les risques organisationnels et psychosociaux, la reconnaissance du travail, ainsi que des éléments sur la santé perçue, les accidents du travail, la violence au travail, le sens du travail et la conciliation vie professionnelle et vie personnelle.

Cette publication se propose de réaliser une photographie, pour les années 2016 et 2017, des expositions aux risques professionnels et des conditions de travail des salariés franciliens<sup>2</sup>. Les catégories socio-professionnelles et les secteurs d'activité seront analysés, d'une part, au regard des contraintes physiques, chimiques et biologiques recensées par les médecins et, d'autre part, selon les conditions de travail perçues par les salariés eux-mêmes.

# Les principaux résultats

77% des salariés franciliens sont exposés à au moins une contrainte physique, 23% à au moins un agent chimique et 20% à des agents biologiques.

9 ouvriers franciliens sur 10 sont exposés à au moins une contrainte physique et la moitié est exposée à des agents chimiques ; La moitié des employés de service franciliens est exposée à des agents chimiques et biologiques et à des contraintes posturales et articulaires ; un tiers des professions intermédiaires est exposé à des contraintes visuelles.

Les cadres, surreprésentés en Île-de-France, sont globalement peu exposés aux contraintes physiques, chimiques et biologiques et sont majoritairement dans une situation dite « active », par l'occupation de postes avec une charge de travail plus grande mais plus d'autonomie et de moyens pour y faire face.

Reproduisant les inégalités de répartition entre les métiers, les hommes sont plus exposés aux contraintes physiques et les femmes aux risques biologiques et à des situations de forte tension psychosociale.

Sans surprise, les secteurs de la construction et des transports apparaissent fortement exposés aux contraintes physiques, le médico-social aux contraintes chimiques et biologiques ; les contraintes posturales touchent neuf salariés de l'hébergement et restauration sur dix.

Les deux principaux secteurs en Île-de-France en nombre de salariés – le commerce et l'administration publique – font l'objet d'exposition à des contraintes spécifiques : un salarié sur trois de l'administration publique est exposé à des contraintes biologiques tandis qu'un salarié du commerce sur trois est contraint à de la manutention manuelle de charges.

Les salariés relevant des activités de services, scientifiques et techniques, financières et d'assurance ainsi que d'information et de communication, plus fortement représentés en Île-de-France, aussi plus souvent composés de cadres, sont globalement moins exposés aux contraintes physiques, chimiques et biologiques et sont plus souvent en position « active » dans le schéma des risques psychosociaux.

1 Dans la suite de cette publication, le terme de salarié sera utilisé pour regrouper les salariés et les agents.

2 Ces résultats sont aussi en partie présentés dans le tableau de bord « Santé au travail en Île-de-France », réalisé par l'Observatoire de santé d'Île-de-France (ORS) dans le cadre du troisième plan régional santé au travail en Île-de-France (PRST3, 2016-2020).

# Sommaire

## PARTIE I :

### Les expositions aux risques physiques, chimiques et biologiques

A. Les expositions aux risques physiques, chimiques et biologiques par catégorie socio-professionnelle

B. Les expositions aux risques physiques, chimiques et biologiques par secteur d'activité

## PARTIE II :

### Les expositions aux risques psychosociaux

#### Encadré 1 : Spécificités de la population analysée pour la région Île-de-France

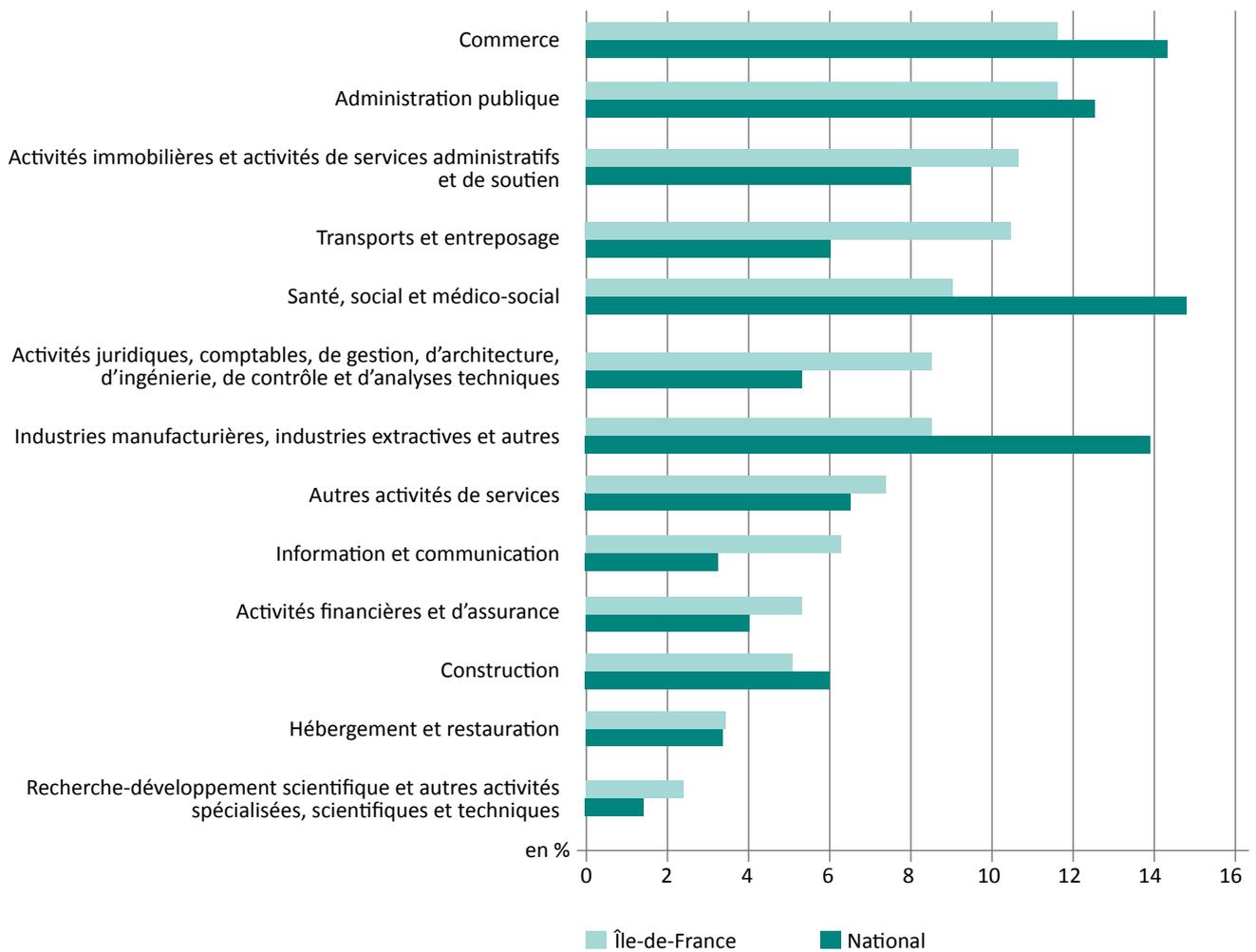
##### Prédominance des activités de services et plus d'établissements d'au moins 500 salariés

Les salariés relevant des activités de services, scientifiques et techniques, immobilières et de services administratifs, financières et d'assurance ainsi que d'information et de communication, du commerce et des transports, sont plus fortement représentés en Île-de-France. A l'inverse, les salariés de l'industrie, de la construction mais aussi du secteur de la santé, du social et du médico-social sont relativement moins nombreux en Île-de-France. Les établissements d'au moins 500 salariés sont plus représentés en Île-de-France : 29% contre 19% en France entière.

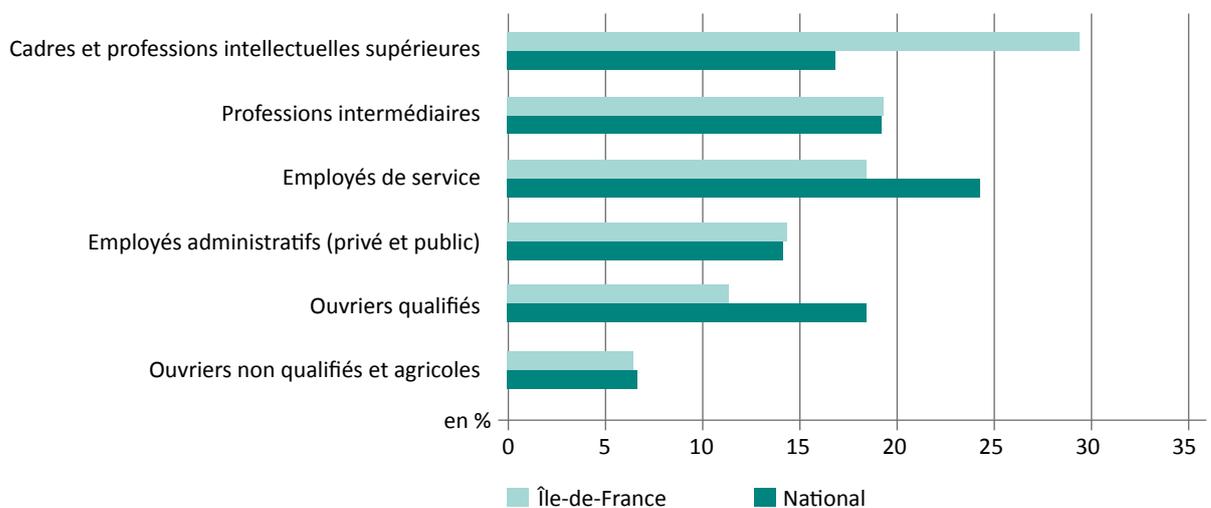
##### Plus de salariés de nationalité étrangère, de jeunes et de cadres

Les salariés franciliens sont plus souvent de nationalité étrangère : 14% contre 5% sur le reste du territoire, particulièrement hors Union Européenne. Les moins de 45 ans sont également plus représentés en Île-de-France : 56% contre 53% pour la France entière. Les cadres et professions supérieures y sont proportionnellement plus nombreux : 30% contre 17% en France entière.

**Graphique 1 : Répartition des secteurs d'activité**  
(en % de salariés, classés par ordre décroissant pour l'Île-de-France)



**Graphique 2 : Répartition des catégories socio-professionnelles**  
(en % de salariés, classés par ordre décroissant pour l'Île-de-France)



Source : enquête Sumer 2017, Dares DGT – Traitement Drieets – Sese

Champ : salariés franciliens surveillés par la médecine du travail hors MSA, MEN, intérimaires, secteurs AZ (agriculture, sylviculture et pêche) et TZ (activités des ménages en tant qu'employeurs)

## PARTIE I : Les expositions aux risques physiques, chimiques et biologiques

### ● Huit salariés franciliens sur dix exposés à au moins une contrainte physique

En 2017, selon les informations recensées dans l'enquête SUMER au cours de l'entretien avec le médecin du travail, correspondant aux expositions de la dernière semaine travaillée, 77% des salariés franciliens sont exposés à au moins une contrainte physique, 23% à au moins un agent chimique et 20% à des agents biologiques.

Les expositions physiques regroupent à la fois des contraintes bio-mécaniques (manutention manuelle de charges, contraintes posturales et articulaires, machines et outils vibrants, conduite et déplacement avec dénivelé important) et des expositions d'ambiance (expositions à des nuisances sonores, nuisances thermiques, exposition aux rayonnements ionisants ou non ionisants, travail en air et espaces contrôlés et travail comportant des contraintes visuelles<sup>3</sup>).

Les contraintes posturales et articulaires sont celles affectant le plus de salariés franciliens, soit près de 6 sur 10. Elles regroupent notamment les faits de se tenir debout ou de réaliser des piétinements (38%), se déplacer à pied (35%) ou tenir d'autres postures (position accroupie, en torsion, etc.) (32%).

Parmi les autres principales contraintes physiques auxquelles sont exposés les salariés franciliens, on retrouve les cas suivants : avoir des contraintes visuelles (28%), effectuer de la manutention manuelle de charges (23%), être exposé à des nuisances sonores (23%), conduire des machines mobiles sur le lieu de travail ou sur la voie publique (23%) et être exposé à des nuisances thermiques (15%).

Environ un salarié sur dix est exposé à l'utilisation de machines et d'outils vibrants. Cette faible proportion s'explique par une exposition qui est spécifique à certaines catégories socioprofessionnelles et secteurs d'activité. De même, les expositions aux rayonnements et le travail en air et espace contrôlés restent des contraintes physiques relativement mineures et spécifiques à certaines professions en Île-de-France, affectant 2% des salariés.

**Tableau 1 : Expositions aux contraintes physiques, chimiques et biologiques** (en % de salariés)

Exposition à des contraintes physiques	Pas d'exposition	23
	1 contrainte	26
	2 contraintes	23
	3 contraintes ou plus	29
Exposition à au moins un agent chimique		23
Exposition à des agents biologiques		20

Source : enquête Sumer 2017, Dares DGT – Traitement Drieets – Sese

Champ : salariés franciliens surveillés par la médecine du travail hors MSA, MEN, intérimaires, secteurs AZ (agriculture, sylviculture et pêche) et TZ (activités des ménages en tant qu'employeurs)

<sup>3</sup> Contrairement aux précédentes versions de l'enquête SUMER, la question posée dans le questionnaire de l'enquête SUMER 2017 n'est plus « travail sur écran » mais « travail comportant des contraintes visuelles ». C'est au médecin du travail de juger si le travail sur écran du salarié entraîne ou non des contraintes visuelles. Par ailleurs, des contraintes visuelles qui ne sont pas sur écran sont également incluses dans la définition.

## A. LES EXPOSITIONS AUX RISQUES PHYSIQUES, CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES PAR CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

Dans cette partie, les expositions aux risques physiques, chimiques et biologiques sont déclinées par catégorie socio-professionnelles, en six groupes : les cadres et professions intellectuelles supérieures, les professions intermédiaires, les employés administratifs (public/privé), les employés de service, les ouvriers qualifiés et les ouvriers non qualifiés et agricoles.

**Tableau 2 : Détails des expositions aux contraintes physiques par catégorie socio-professionnelle** (en % de salariés)

	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés administratifs (privé et public)	Employés de service	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés et agricoles	Ensemble des salariés
<b>Contraintes biomécaniques</b>							
<b>Contraintes posturales et articulaires</b>	39	56	50	86	92	88	<b>62</b>
<b>dont :</b>							
<i>Position debout ou piétinement</i>	9	31	17	76	68	79	<b>38</b>
<i>Déplacement à pied dans le travail</i>	9	28	24	61	59	71	<b>35</b>
<i>Autres contraintes posturales (posture accroupie, en torsion, etc.)</i>	18	24	18	48	58	58	<b>32</b>
<i>Position fixe de la tête et du cou</i>	24	23	28	17	33	15	<b>24</b>
<i>Position à genoux et/ou accroupie</i>	2	15	2	27	38	41	<b>16</b>
<i>Travail exigeant de façon habituelle une position forcée d'une ou plusieurs articulations</i>	4	8	9	20	38	38	<b>15</b>
<i>Maintien de bras en l'air</i>	1	10	2	23	36	38	<b>14</b>
<i>Répétition d'un même geste ou d'une série de gestes à une cadence élevée</i>	2	6	7	23	26	31	<b>12</b>
<b>Manutention manuelle de charges</b>	4	19	13	33	56	60	<b>23</b>
<b>Machines et outils vibrants</b>	1	5	1	3	45	30	<b>9</b>
<b>Expositions d'ambiance</b>							
<b>Situations avec contrainte visuelle</b>	30	32	37	18	30	9	<b>28</b>
<b>Exposition à des nuisances sonores</b>	10	21	10	23	62	49	<b>23</b>
<b>Conduite</b>	19	22	12	11	61	28	<b>23</b>
<b>Nuisances thermiques</b>	3	13	9	16	40	38	<b>15</b>
<b>Travail en air et espace contrôlés</b>	3	2	1	3	2	1	<b>2</b>
<b>Exposition aux rayonnements ionisants ou non ionisants</b>	2	2	0	4	1	0	<b>2</b>

Source : enquête Sumer 2017, Dares DGT – Traitement Drieets – Sese

Champ : salariés franciliens surveillés par la médecine du travail hors MSA, MEN, intérimaires, secteurs AZ (agriculture, sylviculture et pêche) et TZ (activités des ménages en tant qu'employeurs)

## Des ouvriers franciliens fortement exposés aux contraintes physiques et chimiques

En Île-de-France, comme en France, les ouvriers (qualifiés et non qualifiés) sont les salariés les plus exposés aux contraintes physiques. La quasi-totalité est exposée à des contraintes posturales et articulaires, soit près de 9 ouvriers sur 10. La moitié des ouvriers est exposée à des agents chimiques. Les ouvriers non qualifiés et agricoles<sup>4</sup> sont plus exposés à des agents biologiques que les ouvriers qualifiés<sup>5</sup>, soit 30% contre 19%.

Les ouvriers sont fortement exposés aux contraintes biomécaniques. La majorité est confrontée au positionnement debout ou au piétinement (68% des ouvriers qualifiés ; 79% des ouvriers non qualifiés), au déplacement à pied dans le travail (59% ; 71%), à la manutention manuelle de charges (56% ; 60%), et à d'autres contraintes posturales rachidiennes (58% ; 58%). En moindre mesure, entre la moitié et un tiers des ouvriers est exposé aux autres contraintes biomécaniques : utilisation de machines et outils vibrants (45% ; 30%), positionnement à genoux et/ou accroupie (38% ; 41%), travail exigeant de façon habituelle une position forcée d'une ou plusieurs articulations (38% ; 38%), maintien de bras en l'air (36% ; 38%) et répétition d'un geste ou d'une série de gestes (26% ; 31%). Seuls les ouvriers qualifiés comptent parmi les salariés les plus exposés à une position fixe de la tête et du cou (33%).

Parmi les expositions d'ambiance, les ouvriers sont particulièrement exposés aux nuisances sonores et thermiques. Par ailleurs, 6 ouvriers qualifiés sur 10 sont amenés à conduire des machines mobiles sur le lieu de travail ou sur la voie publique, contre 3 ouvriers non qualifiés sur 10. 30% des ouvriers qualifiés sont exposés à des situations avec contrainte visuelle contre 9% des ouvriers non qualifiés.

## La moitié des employés de service franciliens exposés à des agents chimiques et biologiques et à des contraintes posturales et articulaires

Les employés de service<sup>6</sup> sont les salariés les plus exposés aux contraintes biologiques, soit près de la moitié d'entre eux. Ils sont aussi fortement soumis aux contraintes chimiques : 43% sont exposés à au moins un agent chimique. Comme pour les ouvriers, la majorité des employés de service – près de 9 salariés sur 10 – sont exposés à des contraintes posturales et articulaires, dont notamment celles liées au positionnement debout ou au piétinement (76%), au déplacement à pied dans le travail (61%) ou à d'autres contraintes posturales rachidiennes (48%). De plus, un tiers est soumis à la manutention manuelle de charges.

## Des contraintes physiques marquées pour les ouvriers et les employés de service

L'enquête SUMER donne aussi une évaluation quantitative de la durée d'exposition aux différentes contraintes physiques. Ainsi, 3% des salariés franciliens sont exposés plus de 20 heures par semaine à des manutentions manuelles de charges et 12% à des positions debout ou des piétinements. Près d'un quart des ouvriers et des employés de service est contraint à une position debout ou des piétinements plus de 20 heures par semaine. L'exposition prolongée aux manutentions de charges est plus spécifique aux ouvriers.

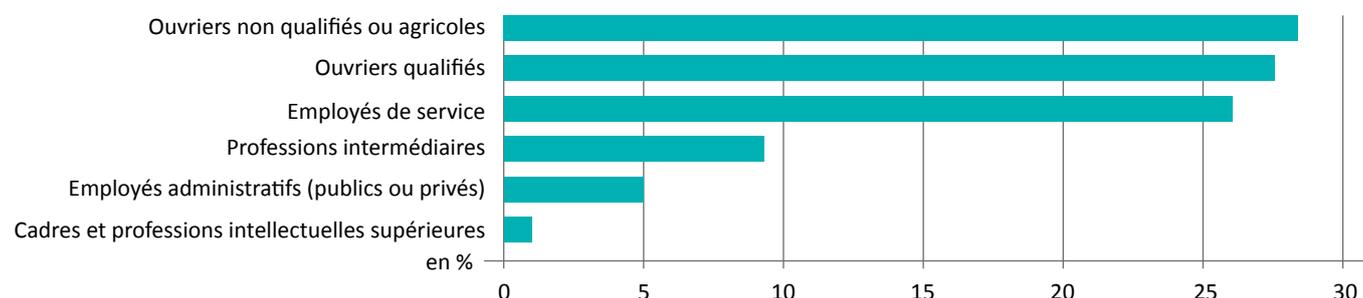
4 Les ouvriers non qualifiés et agricoles regroupent par exemple les professions d'agents de propreté (à 42%), les ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets, les ouvriers non qualifiés du tri, de l'emballage et de l'expédition, et les manutentionnaires non qualifiés.

5 Les ouvriers qualifiés sont principalement composés de conducteurs, mécaniciens ou manutentionnaires qualifiés.

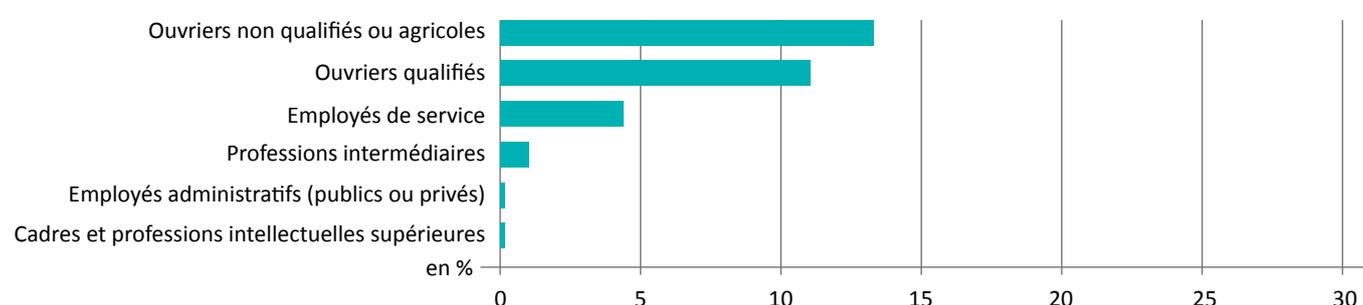
6 Les employés de service incluent notamment les agents civils de sécurité et de surveillance, les aides-soignants ou encore les serveurs ou commis de restaurant.

### Graphique 3 : Part des salariés exposés ou non à des contraintes physiques marquées par catégorie socio-professionnelle (en % de salariés)

#### Position debout ou piétinement 20 heures ou plus par semaine



#### Manutention manuelle de charges 20 heures ou plus par semaine



Source : enquête Sumer 2017, Dares DGT – Traitement Drieets – Sese

Champ : salariés franciliens surveillés par la médecine du travail hors MSA, MEN, intérimaires, secteurs AZ (agriculture, sylviculture et pêche) et TZ (activités des ménages en tant qu'employeurs)

## Les cadres, les professions supérieures et les employés administratifs globalement peu exposés aux contraintes physiques, chimiques et biologiques

Les cadres et professions supérieures sont moins exposés aux contraintes physiques, chimiques et biologiques : 39% sont soumis à des contraintes posturales et articulaires ; 4% réalisent de la manutention manuelle de charges ; 4% sont exposés à au moins un agent chimique ; 6% sont exposés à des agents biologiques.

Les employés administratifs (privé et public)<sup>7</sup> se différencient des employés de service par une moindre exposition aux contraintes physiques, chimiques et biologiques. 8% sont exposés à des agents biologiques et seulement 2% à au moins un agent chimique. Un tiers n'est exposé à aucune contrainte physique. Ils sont toutefois plus soumis à deux contraintes physiques : l'exposition à des contraintes visuelles (36%) et à une position fixe de la tête et du cou (28%).

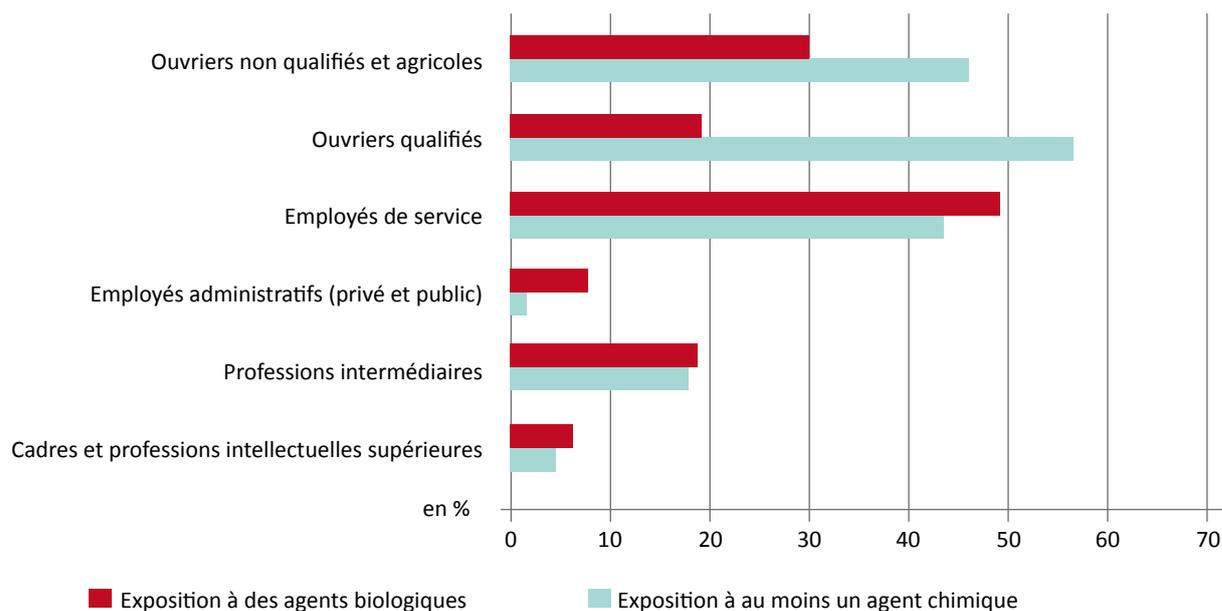
## Un tiers des professions intermédiaires exposé à des contraintes visuelles

En situation d'entre-deux, les professions intermédiaires<sup>8</sup> sont globalement moins exposées aux différentes contraintes chimiques, biologiques et physiques que les ouvriers et les employés de service, mais relativement plus que les cadres et les employés administratifs. La moitié est exposée à des contraintes posturales et articulaires. Les professions intermédiaires sont les plus exposées aux contraintes visuelles, avec près d'un tiers de salariés concernés. 19% sont exposés à des agents biologiques et 18% à au moins un agent chimique.

<sup>7</sup> Les employés administratifs (privé et public) regroupent notamment les professions d'adjoints administratifs de la fonction publique, les secrétaires et les employés des services comptables ou financiers.

<sup>8</sup> Les professions intermédiaires comptent par exemple les secrétaires de direction, les infirmiers, des personnels administratifs de catégorie B, etc.

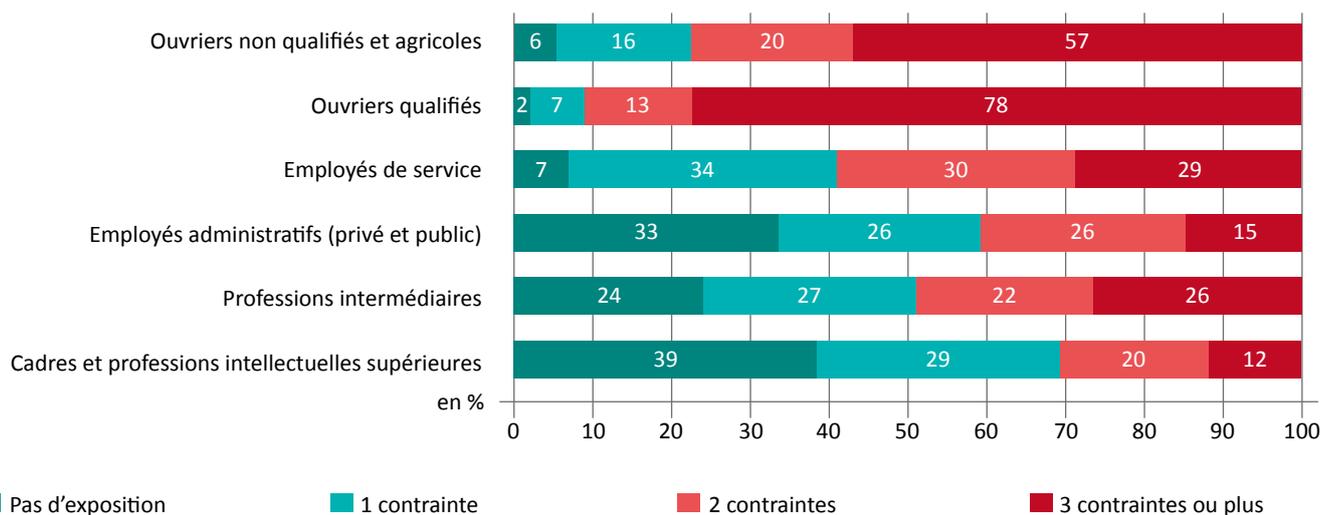
**Graphique 4 : Expositions aux contraintes chimiques et biologiques par catégorie socio-professionnelle** (en % de salariés)



Source : enquête Sumer 2017, Dares DGT – Traitement Drieets – Sese

Champ : salariés franciliens surveillés par la médecine du travail hors MSA, MEN, intérimaires, secteurs AZ (agriculture, sylviculture et pêche) et TZ (activités des ménages en tant qu'employeurs)

**Graphique 5 : Part des salariés exposés ou non à des contraintes physiques par catégorie socio-professionnelle** (en % de salariés)



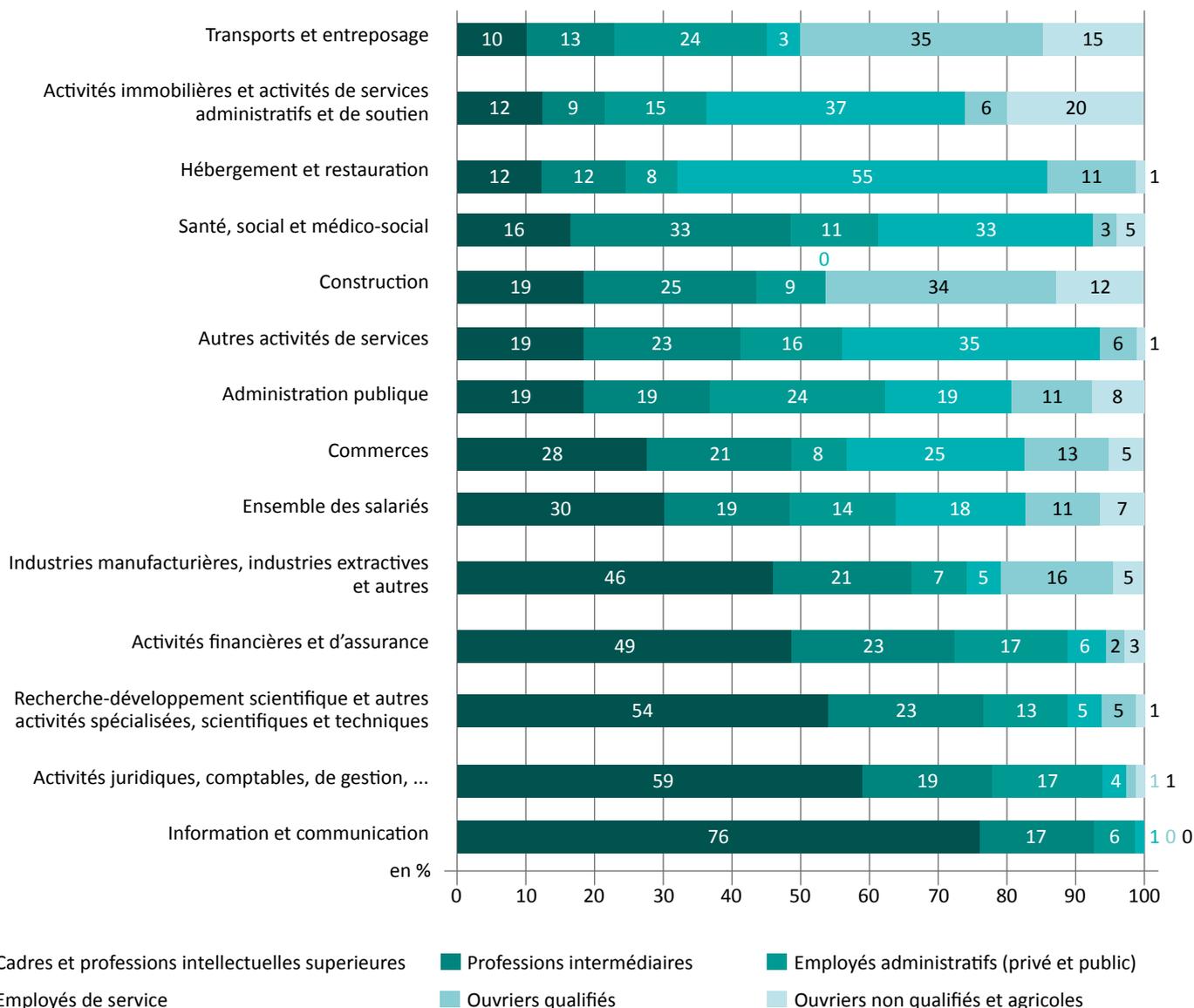
Source : enquête Sumer 2017, Dares DGT – Traitement Drieets – Sese

Champ : salariés franciliens surveillés par la médecine du travail hors MSA, MEN, intérimaires, secteurs AZ (agriculture, sylviculture et pêche) et TZ (activités des ménages en tant qu'employeurs)

## B. LES EXPOSITIONS AUX RISQUES PHYSIQUES, CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Dans cette partie, les expositions aux risques physiques, chimiques et biologiques sont déclinées par secteur d'activité<sup>9</sup>, construits à partir des différents niveaux de la nomenclature des activités principales de l'établissement employeur (NAF10/38). Les résultats font référence aux graphiques présentés dans les encadrés 3 et 4. En plus de la part d'exposition aux agents chimiques et biologiques, les graphiques représentent en détail les différentes formes d'exposition aux contraintes physiques (biomécaniques et d'ambiance).

**Graphique 6 : Répartition des catégories socio-professionnelles par secteur d'activité**  
(en % de salariés)

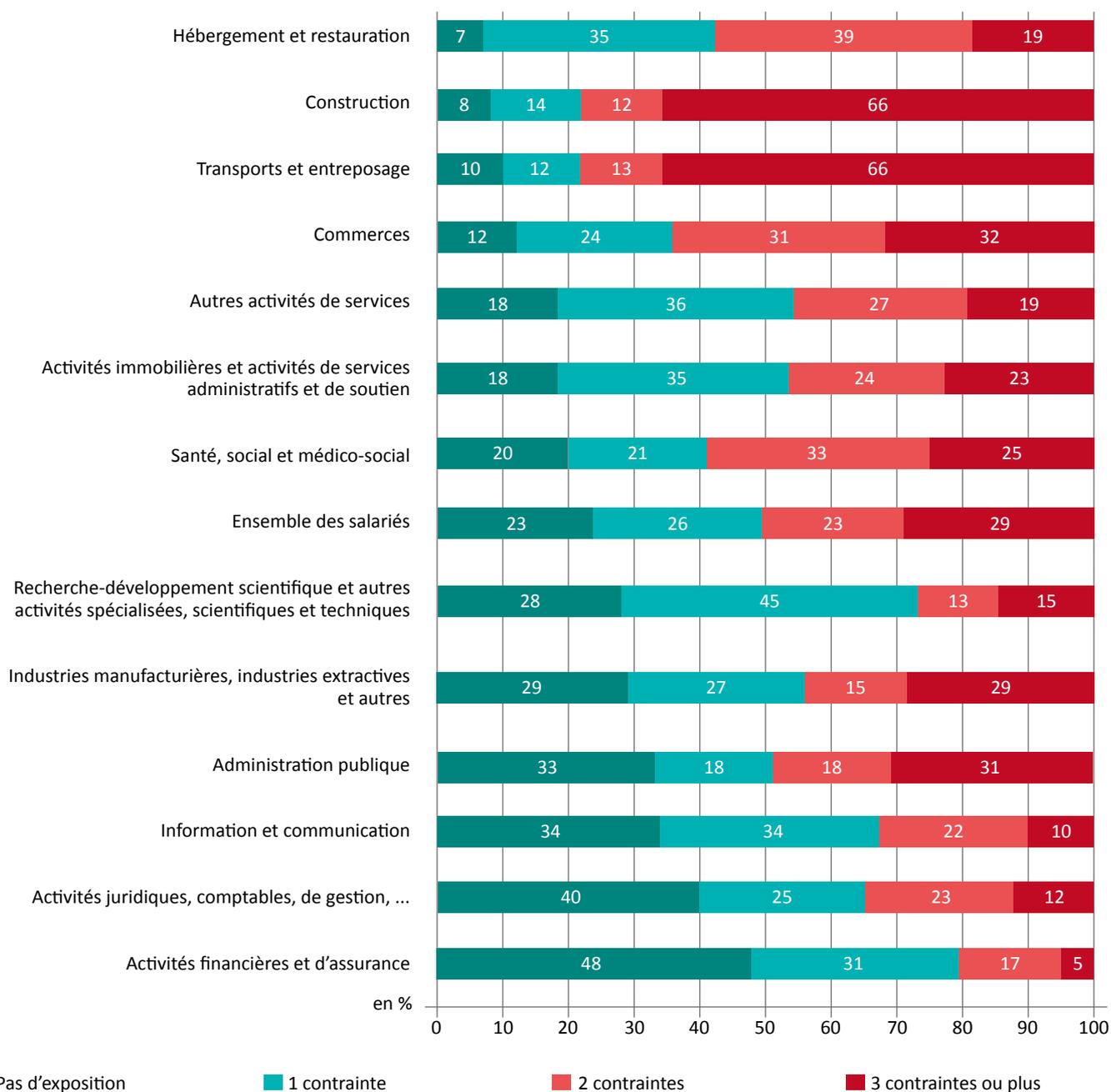


Source : enquête Sumer 2017, Dares DGT – Traitement Drieets – Sese

Champ : salariés franciliens surveillés par la médecine du travail hors MSA, MEN, intérimaires, secteurs AZ (agriculture, sylviculture et pêche) et TZ (activités des ménages en tant qu'employeurs)

9 BE : Industries manufacturières, industries extractives et autres ; FZ : Construction ; GZ : Commerce ; HZ : Transports et entreposage ; IZ : Hébergement et restauration ; JZ : Information et communication ; KZ : Activités financières et d'assurance ; LNZ : LZ Activités immobilières + NZ Activités de services administratifs et de soutien ; MA : Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques ; MB et MC : Recherche-développement scientifique et Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques ; OZ : Administration publique ; PZ : Enseignement ; QAB (Santé social et médico-social) : Activités pour la santé humaine + Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement ; RU : Autres activités de services.

## Graphique 7 : Part des salariés exposés ou non à des contraintes physiques professionnelles par secteur d'activité (en % de salariés)



Source : enquête Sumer 2017, Dares DGT – Traitement Drieets – Sese

Champ : salariés franciliens surveillés par la médecine du travail hors MSA, MEN, intérimaires, secteurs AZ (agriculture, sylviculture et pêche) et TZ (activités des ménages en tant qu'employeurs)

### Deux secteurs fortement exposés à de nombreuses contraintes physiques : la construction et les transports

Deux secteurs d'activité – la construction et les transports et l'entreposage –, composés pour moitié d'ouvriers qualifiés ou non qualifiés, se distinguent par la forte proportion de contraintes physiques auxquelles sont soumis les salariés : 2 salariés sur 3 sont exposés à au moins trois contraintes physiques. Les salariés de ces deux secteurs sont les plus exposés aux nuisances sonores et thermiques et à la manutention manuelle de charges. Ils comptent parmi les plus affectés à un travail exigeant la conduite de machines mobiles (sur le lieu de travail ou sur la voie publique) et à l'utilisation de machines et d'outils vibrants. Ils sont aussi surreprésentés parmi les salariés exposés à des contraintes posturales et articulaires, 3 salariés de ces secteurs sur 4 sont concernés par ces contraintes.

## **La moitié des salariés du secteur des transports et de l'entreposage a un travail exigeant de conduire des machines mobiles**

Les salariés du secteur des transports et de l'entreposage – regroupant par exemple des conducteurs, des employés de la Poste, des ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition, non qualifiés – sont 90% à être exposés à au moins une contrainte physique. Dans ce secteur, la moindre exposition aux contraintes chimiques et biologiques ne doit pas en sous-estimer l'importance : 20% des salariés sont exposés à au moins un agent chimique et 12% à des agents biologiques.

74% des salariés du secteur des transports et de l'entreposage sont exposés à des contraintes posturales et articulaires. Plus précisément, 42% sont exposés au positionnement debout ou au piétinement, 44% au déplacement à pied dans le travail et 38% à d'autres contraintes posturales rachidiennes. Autre spécificité du secteur, pour un quart des salariés le travail exige de façon habituelle une position forcée des articulations.

La moitié des salariés franciliens du secteur des transports et de l'entreposage a un travail exigeant la conduite de machines mobiles (55%) et sont exposés à des nuisances sonores (47%). Près d'un tiers est exposé à des contraintes visuelles (40%), à la manutention manuelle de charges (37%), à des nuisances thermiques (32%) et à l'utilisation de machines et d'outils vibrants (28%).

## **Le secteur de la construction : de fortes contraintes physiques et chimiques**

Au regard de l'ensemble des secteurs, le secteur de la construction se distingue par la multiplicité des contraintes auxquelles sont exposés ses salariés. En plus d'une forte exposition aux contraintes physiques, les salariés – regroupant par exemple les professions de la maintenance, des travaux publics, du gros œuvre de bâtiment, etc. – sont aussi les plus exposés aux contraintes chimiques. Près de la moitié est exposée à au moins une contrainte chimique. 10% sont exposés à des agents biologiques.

75% des salariés de la construction sont exposés à des contraintes posturales et articulaires. Ce sont les plus exposés à des positions à genoux et/ou accroupies (53%), un travail exigeant de façon habituelle une position forcée des articulations (35%) et au maintien des bras en l'air (43%). Près de la moitié est exposée au positionnement debout ou au piétinement (58%), au déplacement à pied dans le travail (59%) et à d'autres contraintes posturales rachidiennes (42%).

Près de la moitié est aussi exposée à des nuisances sonores (58%) et thermiques (46%), réalisent de la manutention manuelle de charges (47%), ont un travail exigeant la conduite de machines mobiles (48%) et/ou d'utiliser des machines et des outils vibrants (41%).

## **Le secteur de la santé, du social et du médico-social exposé à des contraintes chimiques et biologiques et à des contraintes posturales et articulaires**

Au regard de l'ensemble des secteurs, les activités pour la santé, le social et le médico-social<sup>10</sup> – composées d'un tiers d'employés de services et d'un tiers de professions intermédiaires, regroupant par exemple les aides-soignants, les infirmiers, les assistants dentaires, les aides à domicile, etc. – se distinguent par la multiplicité des contraintes auxquelles sont exposés les salariés. 80% sont exposés à au moins une contrainte physique. Les salariés de ce secteur comptent parmi les plus exposés aux contraintes biologiques, soit près de 2 salariés sur 3. Près de 40% des salariés sont exposés à au moins un agent chimique.

Les salariés de ce secteur sont notamment surexposés à certaines contraintes physiques bio-mécaniques. 69% des salariés sont exposés à des contraintes posturales et articulaires : 52% sont exposés au positionnement debout ou au piétinement, 45% au déplacement à pied dans le travail et 37% à d'autres contraintes posturales rachidiennes. 32% réalisent de la manutention manuelle de charges. Ils sont aussi soumis à une exposition d'ambiance : 6% sont exposés à des rayonnements (ionisants ou non).

<sup>10</sup> L'appellation des activités pour la santé, le social et le médico-social correspond ici à la nomenclature des « activités pour la santé humaine et de l'hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement ».

## **40% salariés du secteur « Activités immobilières et Activités de services administratifs et de soutien » exposés à des contraintes chimiques**

Les salariés du secteur « Activités immobilières et Activités de services administratifs et de soutien »<sup>11</sup> – principalement composés d’employés de services et d’ouvriers non qualifiés tels que de concierges, gardiens d’immeubles et agents de propreté et de sécurité – comptent parmi les plus exposés aux agents chimiques et biologiques. Comme pour le secteur de la santé, du social et du médico-social, ils sont près de 40% à être exposés à au moins un agent chimique. 28% sont exposés à des agents biologiques.

Ils sont plus fréquemment exposés à des contraintes posturales et articulaires, 72% y sont exposés. Près de la moitié des salariés est soumise au positionnement debout ou au piétinement, au déplacement à pied dans le travail et à d’autres contraintes posturales rachidiennes. Ils sont aussi plus nombreux à être exposés à des positions à genoux et/ou accroupies (21%) et au maintien de bras en l’air (24%).

## **1 salarié sur 3 du secteur de l’ « administration publique » exposé à des contraintes biologiques**

En Île-de-France, un tiers des salariés du secteur de l’« administration publique » est exposé à des agents biologiques (34 %). Ils sont néanmoins légèrement moins exposés à des contraintes chimiques : 19% sont exposés à au moins un agent chimique. Enfin, ils sont également moins exposés aux contraintes physiques, à l’exception des nuisances thermiques : 25% des salariés y sont exposés.

## **Un salarié du commerce sur 3 est contraint à de la manutention manuelle de charges et/ou exposé à des contraintes visuelles**

Les salariés du commerce – regroupant par exemple des caissiers de magasin, des vendeurs en habillement, des employés des services comptables ou financiers, des mécaniciens ou des cadres commerciaux – sont 88% à être exposés à au moins une contrainte physique, 19% à au moins un agent chimique et 9% à des agents biologiques.

Ils sont plus souvent exposés à trois types de contraintes physiques : les contraintes visuelles (37%), la manutention manuelle de charges (34%) et les contraintes posturales et articulaires (72%), dont celles liées au positionnement debout ou au piétinement (49%), au maintien de bras en l’air (20%) et à la répétition d’un geste ou d’une série de geste (19%).

## **9 salariés de l’Hébergement et de la restauration sur 10 exposés à des contraintes posturales et articulaires**

Les salariés du secteur « Hébergement et restauration » – composés pour moitié d’employés de services et regroupant par exemple des serveurs, des commis de restaurant, des aides de cuisine, des cuisiniers ou des employés de l’hôtellerie – sont 93% à être exposés à au moins une contrainte physique, 24% à au moins un agent chimique et 15% à des agents biologiques.

Ce sont les salariés les plus exposés aux contraintes posturales et articulaires (près de 9 salariés sur 10). Plus précisément, ce sont les salariés les plus exposés au positionnement debout ou au piétinement (76%), au déplacement à pied dans le travail (68%) et à la répétition d’un geste ou d’une série de gestes (33%). Ils sont aussi les plus exposés au travail exigeant de façon habituelle une position forcée des articulations (22%).

<sup>11</sup> Les secteurs des « Activités immobilières » et des « Activités de services administratifs et de soutien » ont été regroupés pour l’analyse francilienne de l’enquête SUMER du fait des similitudes observées concernant les expositions aux contraintes physiques, chimiques et biologiques. En Île-de-France, les activités immobilières regroupent en grande partie des concierges, plus fortement exposés à des agents chimiques et biologiques, justifiant un regroupement avec le secteur des activités de services administratifs et de soutien, comptant aussi des salariés plus exposés à ces mêmes contraintes.

## **Des secteurs principalement composés de cadres globalement moins exposés aux contraintes physiques, chimiques et biologiques ...**

Les salariés des secteurs de « l'information et la communication », des « activités financières et d'assurance » et des « activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques » – composés plus majoritairement de cadres et de professions supérieures – sont les moins exposés aux contraintes physiques, chimiques et biologiques.

Les salariés du secteur de « l'information et la communication » – composés à 76% de cadres et de professions supérieures tels que des ingénieurs, des cadres et des chefs de projets de l'informatique – sont moins de 2% à être exposés à au moins un agent chimique et biologique. Un tiers des salariés n'est pas exposé à des contraintes physiques. Ils sont toutefois parmi les plus exposés à des contraintes visuelles (37%) et à une position fixe de la tête et du cou (28%).

Les salariés du secteur des « activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques » – composés à 59% de cadres et de professions supérieures tels que des ingénieurs ou de cadres de l'organisation des services administratifs – sont moins de 5% à être exposés à au moins un agent chimique et biologique. 41% des salariés ne sont pas exposés à des contraintes physiques. Mais, comme pour le secteur de « l'information et la communication », ils restent parmi les plus exposés à des contraintes visuelles (36%) et à une position fixe de la tête et du cou (30%).

Les salariés du secteur des « activités financières et d'assurance » – composés à 49% de cadres et de professions supérieures tels que des chargés de clientèle bancaire, des cadres commerciaux, etc. – sont les moins exposés aux contraintes physiques. 48% ne sont pas exposés à des contraintes physiques, 9% sont exposés à au moins un agent chimique et 8% à des agents biologiques.

## **... à l'exception des salariés du secteur « Recherche-développement scientifique et Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques » et des « Industries manufacturières, industries extractives et autres »**

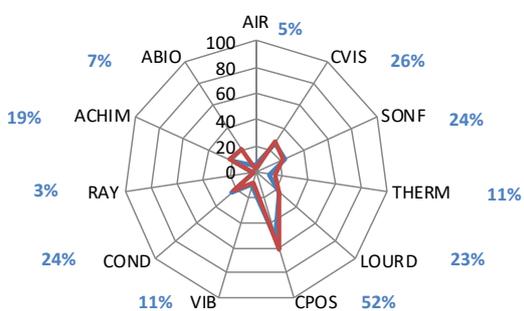
Malgré leur forte proportion de cadres et professions supérieures en Île-de-France, deux secteurs d'activité – les « Industries manufacturières, industries extractives et autres » et la « Recherche-développement scientifique et les autres activités spécialisées, scientifiques et techniques » – restent particulièrement exposés aux contraintes physiques, chimiques et biologiques, laissant transparaître de fortes spécificités liées aux professions qui les composent.

Les salariés du secteur des « Industries manufacturières, industries extractives et autres » – composés à 47% de cadres et de professions supérieures tels que des ingénieurs d'études, des cadres de l'organisation des services administratifs, etc. – sont 71% à être exposés à au moins une contrainte physique, 19% à au moins un agent chimique et 7% à des agents biologiques.

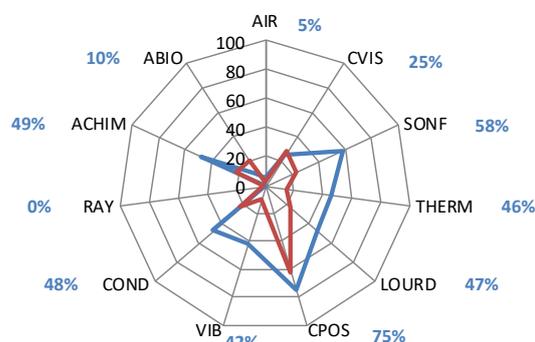
Les salariés du secteur de la « Recherche-développement scientifique et des autres activités spécialisées, scientifiques et techniques » – composés à 54% de cadres et de professions supérieures tels que des chercheurs, des techniciens spécialisés, des ingénieurs d'études, etc. – sont 72% à être exposés à au moins une contrainte physique, 18% à au moins un agent chimique et 14% à des agents biologiques. Ils sont parmi les salariés le plus souvent en situation de travail en air et espaces contrôlés (19%) et parmi ceux le plus souvent exposés à des rayonnements (8%).

## Encadré 2 : Expositions aux contraintes physiques, chimiques et biologiques par secteur d'activité

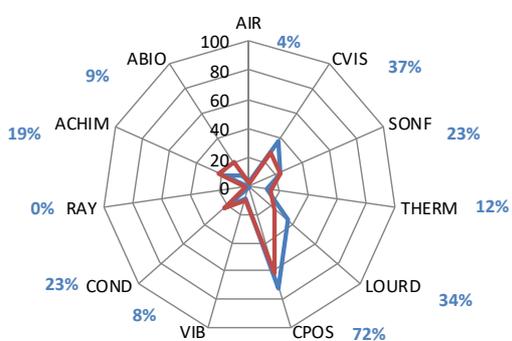
### Industries manufacturières, industries extractives et autres



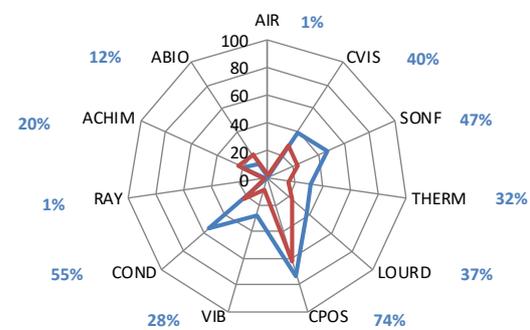
### Construction



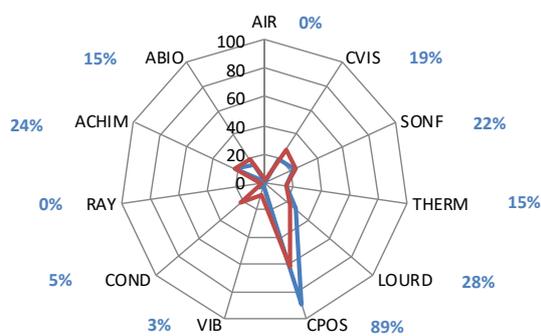
### Commerce



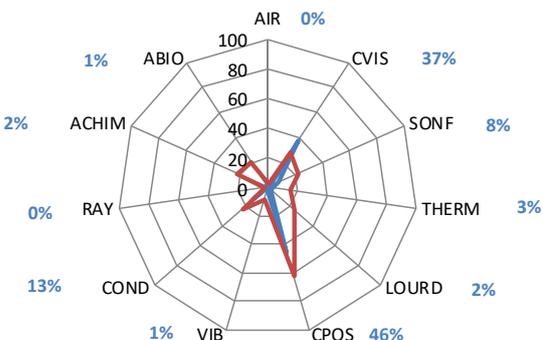
### Transports et entreposage



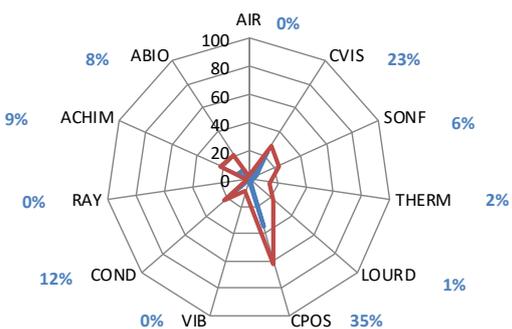
### Hébergement et restauration



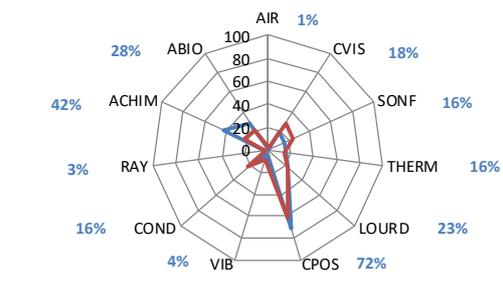
### Information et communication



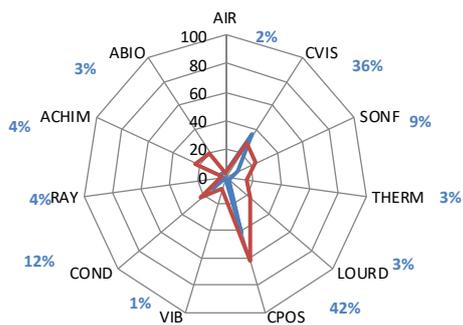
### Activités financières et d'assurance



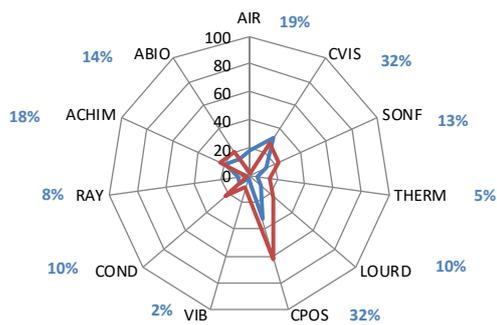
### Activités immobilières et Activités de services administratifs et de soutien



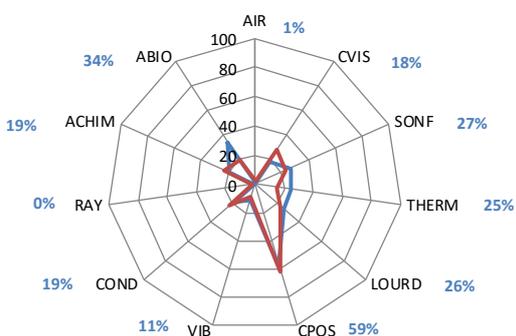
**Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques**



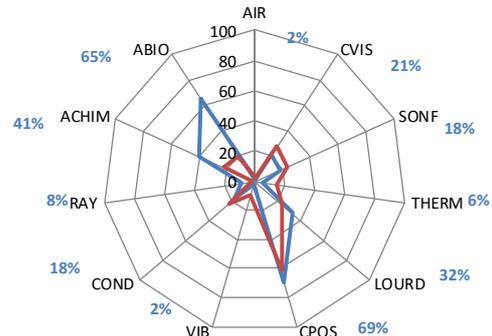
**Recherche-développement scientifique et Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques**



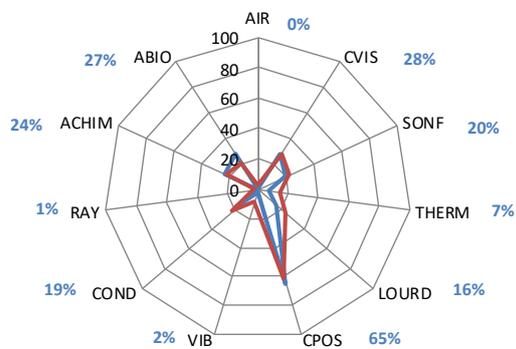
**Administration publique**



**Santé, social et médico-social**



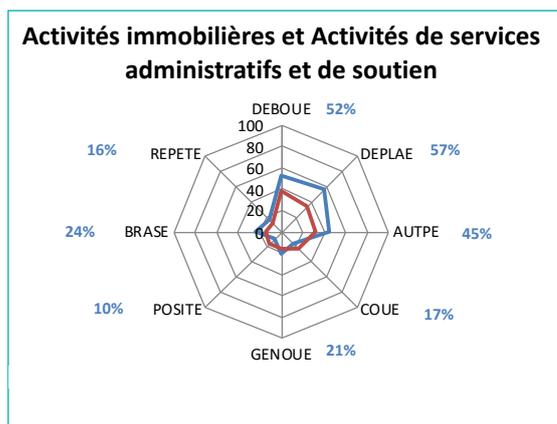
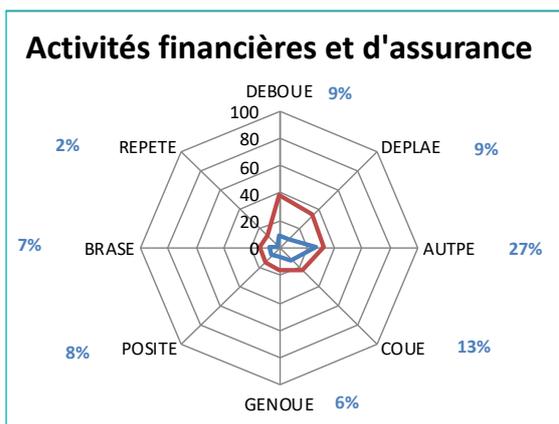
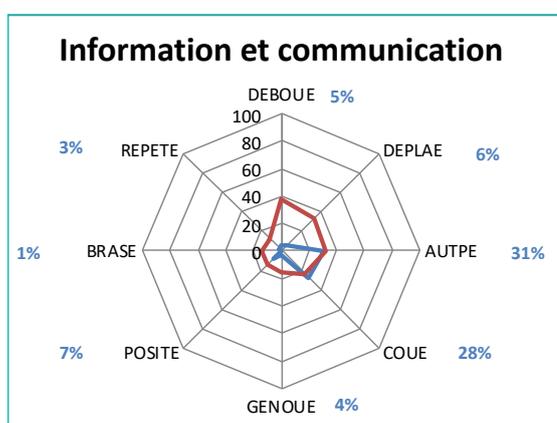
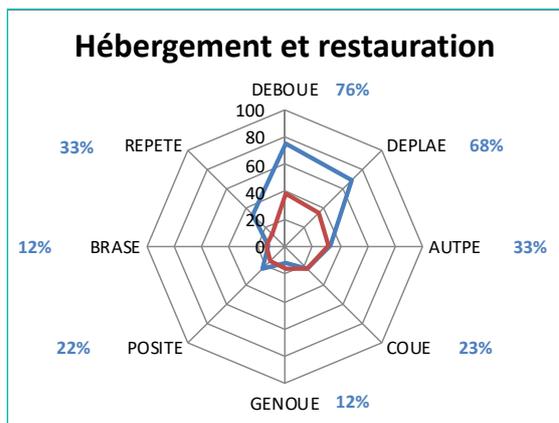
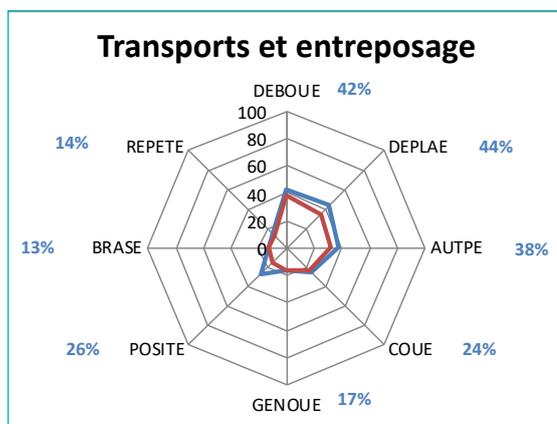
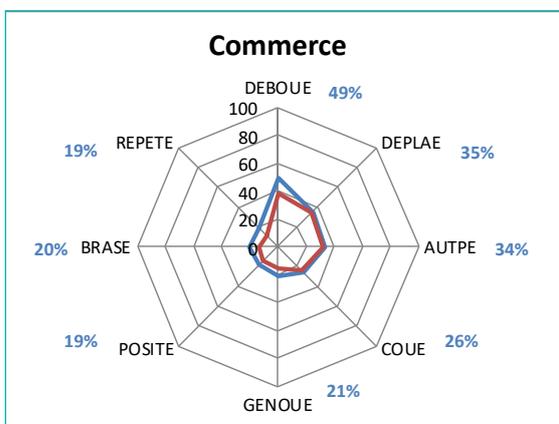
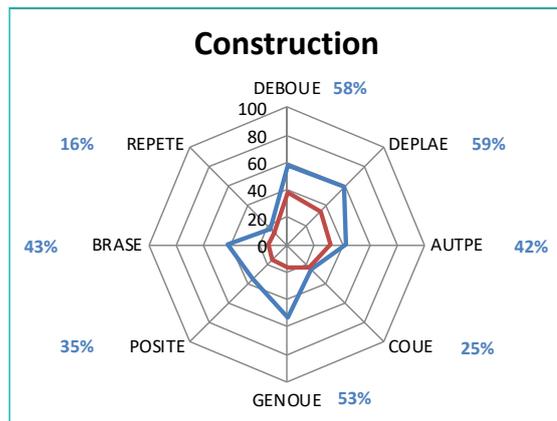
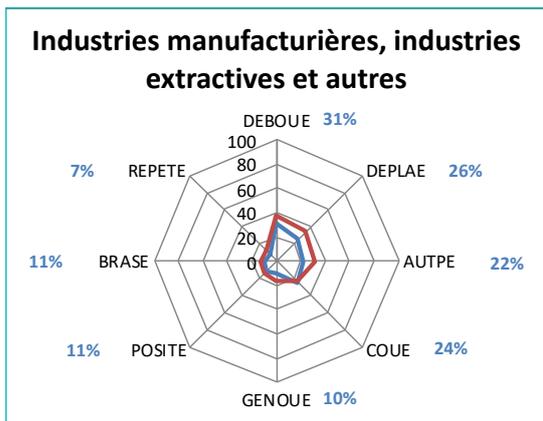
**Autres activités de services**



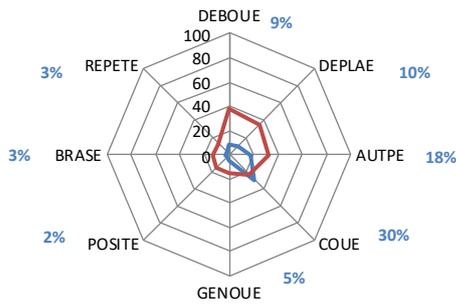
— le secteur d'activité  
 — l'ensemble des franciliens

- AIR – Travail en aire et espace contrôlés
- CVIS – Travail comportant des contraintes visuelles
- SONF – nuisances sonores
- THERM – nuisances thermiques
- LOURD – manutention de charges
- CPOS – contraintes posturales et articulaires
- VIB – machines et outils vibrants
- COND – conduite
- RAY – exposition aux rayonnements
- ACHIM – exposition à au moins un agent chimique
- ABIO – exposition à des agents biologiques

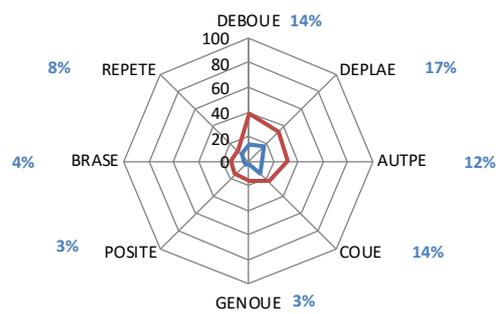
### Encadré 3 : Focus sur les différentes contraintes posturales et articulaires par secteur d'activité



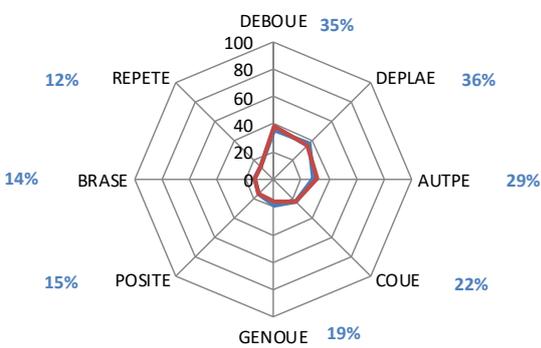
**Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques**



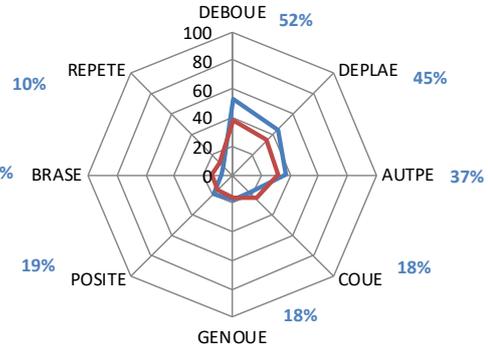
**Recherche-développement scientifique et Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques**



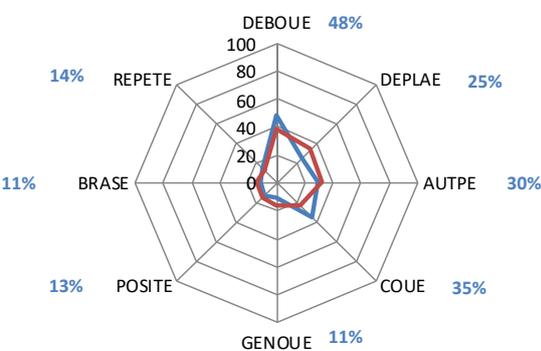
**Administration publique**



**Santé, social et médico-social**



**Autres activités de services**



— le secteur d'activité  
 — l'ensemble des franciliens

- DEBOUE – Position debout ou piétinement
- DEPLAE – Déplacement à pied dans le travail
- AUTPE – Autres contraintes posturales (postures accroupie, en torsion, etc.)
- COUE – Position fixe de la tête et du cou
- GENOUE – Position à genoux ou accroupie
- POSITE – Travail exigeant de façon habituelle une position forcée d'une ou plusieurs articulations
- BRASE – Maintien de bras en l'air
- REPETE – Répétition d'un même geste ou d'une série de gestes à une cadence élevée

## Encadré 4 : Expositions aux contraintes biologiques

En 2017, 20% des salariés franciliens sont exposés à au moins un risque biologique pendant la semaine précédant l'enquête. La majorité est exposée dans un contexte d'exposition potentielle « supérieure au risque communautaire », c'est-à-dire une exposition plus forte à un risque général. D'autres expositions sont le fait d'une utilisation dite délibérée.

Parmi les franciliens dans un contexte d'exposition potentielle « supérieure au risque communautaire », 59% s'explique par un travail au contact d'un réservoir humain, 6% au contact d'un réservoir animal et/ou 44% par d'autres conditions d'exposition potentielle.

Plus précisément, parmi les franciliens travaillant en contact d'un réservoir humain, 36% travaillent en milieu de soins (incluant diagnostic et prévention, laboratoires d'analyses médicales) et 40% en milieu médico-social, social et éducatif ; 30% des tâches exposant au risque biologique au contact d'un réservoir humain sont liées aux soins d'hygiène, nursing et assistance à la personne.

Parmi les autres franciliens soumis à une exposition potentielle « supérieure au risque communautaire » non liée à un réservoir humain ou animal, 87% concernent le travail au contact d'un réservoir environnement (eau, sol, poussières d'origine animale ou végétale, ...), 12% un travail dans l'agroalimentaire, 4% des missions en zone tropicale et/ou 4% d'autres activités non spécifiées dans l'enquête.

Parmi les franciliens les plus concernés par un contexte d'exposition potentielle « supérieure au risque communautaire », on retrouve principalement les agents et salariés de la fonction publique hospitalière, ceux des activités pour la santé, le social et le médico-social et les employés de service. Parmi les principales familles professionnelles exploitables à partir de l'enquête, trois sont particulièrement surreprésentées à ce type d'exposition : les aides-soignants (à 94%), les agents de gardiennage et de sécurité (63%) et les agents d'entretien (47%).

**Tableau 3 : Expositions aux contraintes biologiques** (en % de salariés)

Être exposé à des agents biologiques	20
Être exposé dans un contexte d'utilisation délibérée	1
Être exposé dans un contexte d'exposition supérieur au risque communautaire	20
Travail au contact d'un réservoir humain	12
<i>En milieu de soin (incluant diagnostic et prévention, laboratoires d'analyses médicales)</i>	4
<i>Tâches de soin d'hygiène, nursing et assistance à la personne</i>	3
Travail en contact d'un réservoir animal	1
Travail dans d'autres conditions d'exposition potentielles	9

Source : enquête Sumer 2017, Dares DGT – Traitement Drieets – Sese

Champ : salariés franciliens surveillés par la médecine du travail hors MSA, MEN, intérimaires, secteurs AZ (agriculture, sylviculture et pêche) et TZ (activités des ménages en tant qu'employeurs)

## PARTIE II : Les expositions aux risques psychosociaux

### 20 % des franciliens soumis à une forte tension psychosociale

L'exposition aux risques psychosociaux est ici mesurée à partir du modèle de Karasek, classant les salariés en quatre catégories selon les contraintes psychologiques et la latitude décisionnelle (cf. Encadré). En 2017, selon les informations recensées dans l'auto-questionnaire de l'enquête, en se rapportant à la situation de travail vécue en général par le salarié, 20 % des franciliens sont soumis à une forte tension, c'est-à-dire en situation de faire face à une forte demande psychologique avec une faible latitude décisionnelle (aussi appelée « job strain »), ce qui constitue une situation à risque pour la santé<sup>12</sup>. 13% cumulent une forte tension et un faible soutien social, se retrouvant en situation dite de « iso-strain » (iso pour isolement, en plus d'être soumis à une forte pression psychosociale).

**Tableau 4 : Expositions aux risques psychosociaux** (en % de salariés)

Questionnaire Karasek	Salariés en comportement passif	22v
	Salariés soumis à une faible tension	27
	Salariés en comportement actif	31
	Salariés soumis à une forte tension	20
Salariés en situation de iso-strain : forte tension & faible soutien social		13
Salariés soumis à des comportements hostiles		17
Salariés en manque de reconnaissance		54

Source : enquête Sumer 2017, Dares DGT – Traitement Drieets – Sese

Champ : salariés franciliens surveillés par la médecine du travail hors MSA, MEN, intérimaires, secteurs AZ (agriculture, sylviculture et pêche) et TZ (activités des ménages en tant qu'employeurs)

L'enquête comporte un questionnaire auto-administré permettant notamment aux enquêtés d'indiquer s'ils vivent ou ont vécu par le passé, certaines « situations difficiles au travail ». Neuf types de situations difficiles sont alors énoncées, reprises du questionnaire de Leymann, qui est le plus utilisé en la matière<sup>13</sup>. Il différencie trois classes de situations pouvant être considérées comme représentatives des comportements hostiles : les situations dégradantes, les situations de déni de reconnaissance et les situations de comportements méprisants. Ainsi, en 2017, 17% des franciliens déclarent être actuellement soumis à des comportements hostiles dans le cadre de leur activité professionnelle et 28% déclarent y avoir été soumis dans le passé. Parmi les propositions du questionnaire, deux situations systématiques sont plus fréquentes : ignorer le salarié (9% actuellement et 12% dans le passé) et critiquer injustement le salarié (8% actuellement et 14% dans le passé).

**Tableau 5 : Détails des indicateurs sur les comportements hostiles** (en % de salariés)

Une personne (ou plusieurs personnes) se comporte systématiquement avec vous de la façon suivante :	Oui actuellement	Oui dans le passé
Vous ignore, fait comme si vous n'étiez pas là	9	12
Vous empêche de vous exprimer	5	8
Vous ridiculise en public	3	6
Critique injustement votre travail	8	14
Vous charge de tâches inutiles ou dégradantes	4	7
Sabote votre travail, vous empêche de travailler correctement	4	7
Laisse entendre que vous êtes mentalement dérangé(e)	2	3
Vous dit des choses obscènes ou dégradantes	2	4
Vous fait des propositions à caractère sexuel de façon insistante	1	1
<b>Avoir subi au moins un comportement hostile</b>	<b>17</b>	<b>28</b>

Source : enquête Sumer 2017, Dares DGT – Traitement Drieets – Sese

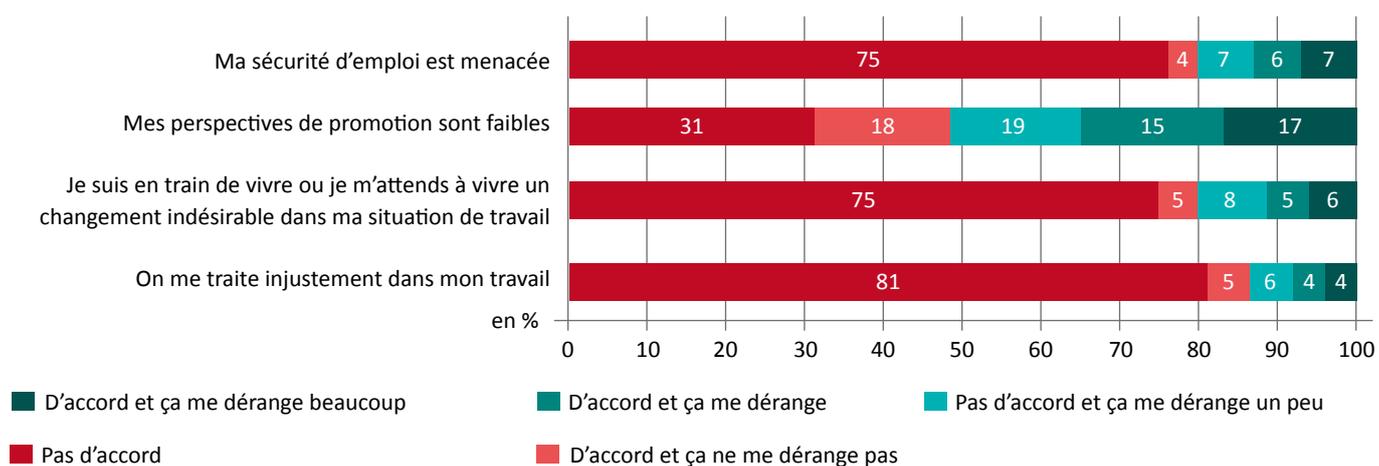
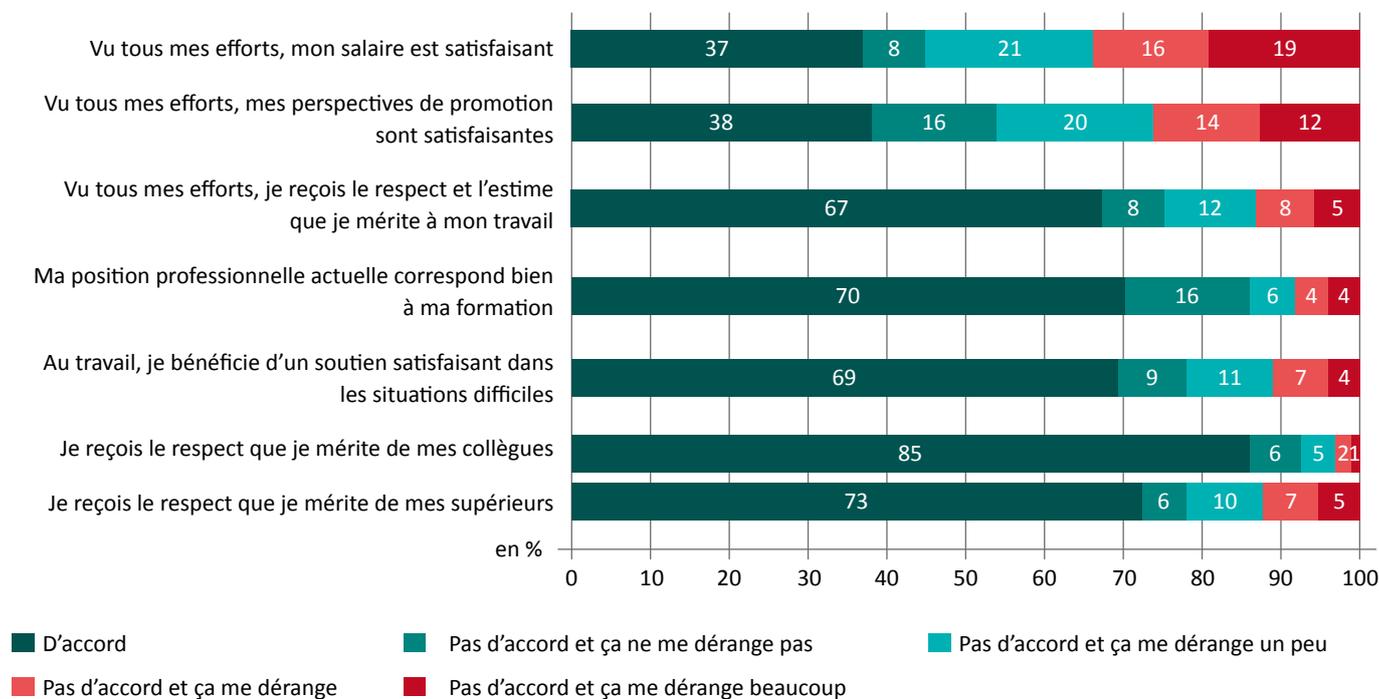
Champ : salariés franciliens surveillés par la médecine du travail hors MSA, MEN, intérimaires, secteurs AZ (agriculture, sylviculture et pêche) et TZ (activités des ménages en tant qu'employeurs)

<sup>12</sup> Les études longitudinales internationales ont montré qu'être dans cette situation de forte tension était prédictif de troubles cardiovasculaires, de troubles musculo-squelettiques et de dépressions.

<sup>13</sup> Leymann H. (1993), Mobbing. La persécution au travail, Seuil

De plus, selon les informations recensées en 2017, 54% des franciliens se déclarent en manque de reconnaissance, en se basant cette fois-ci sur le questionnaire de Siegrist<sup>14</sup>. Cela s'observe notamment au regard des efforts fournis et de la satisfaction apportée par le salaire et les perspectives de promotion.

### Graphique 8 : Détails des indicateurs de la partie « Récompense » du questionnaire de Siegrist (en % de salariés)



Source : enquête Sumer 2017, Dares DGT – Traitement Drieets – Sese

Champ : salariés franciliens surveillés par la médecine du travail hors MSA, MEN, intérimaires, secteurs AZ (agriculture, sylviculture et pêche) et TZ (activités des ménages en tant qu'employeurs)

14 Le questionnaire de Siegrist comporte deux parties : « Efforts intrinsèques » et « Récompenses ». Dans l'auto-questionnaire de Sumer 2016-2017, seule la deuxième partie est intégrée (certaines questions de la première partie étant redondantes avec celles du questionnaire de Karasek). Le questionnaire de Siegrist n'étant donc pas complet, on ne peut pas calculer le score du Siegrist (Efforts intrinsèques / Récompenses). Niedhammer I., Siegrist J., Landre M. F., Goldberg M., Leclerc A. (2000), « Psychometric properties of the French version of the Effort-Reward Imbalance Model », Revue d'Epidémiologie et de Santé Publique ; 48(5) : 419-37, octobre.

### **Encadré 5 : Expositions aux risques psychosociaux (RPS) mesurée par l'approche de Karasek**

Le questionnaire de Karasek<sup>15</sup>, du nom de son principal initiateur, un sociologue nord-américain, est un outil internationalement utilisé pour décrire les facteurs de risques psychosociaux au travail. Ce questionnaire évalue trois dimensions de l'environnement psychosocial au travail : la demande psychologique, la latitude décisionnelle et le soutien social.

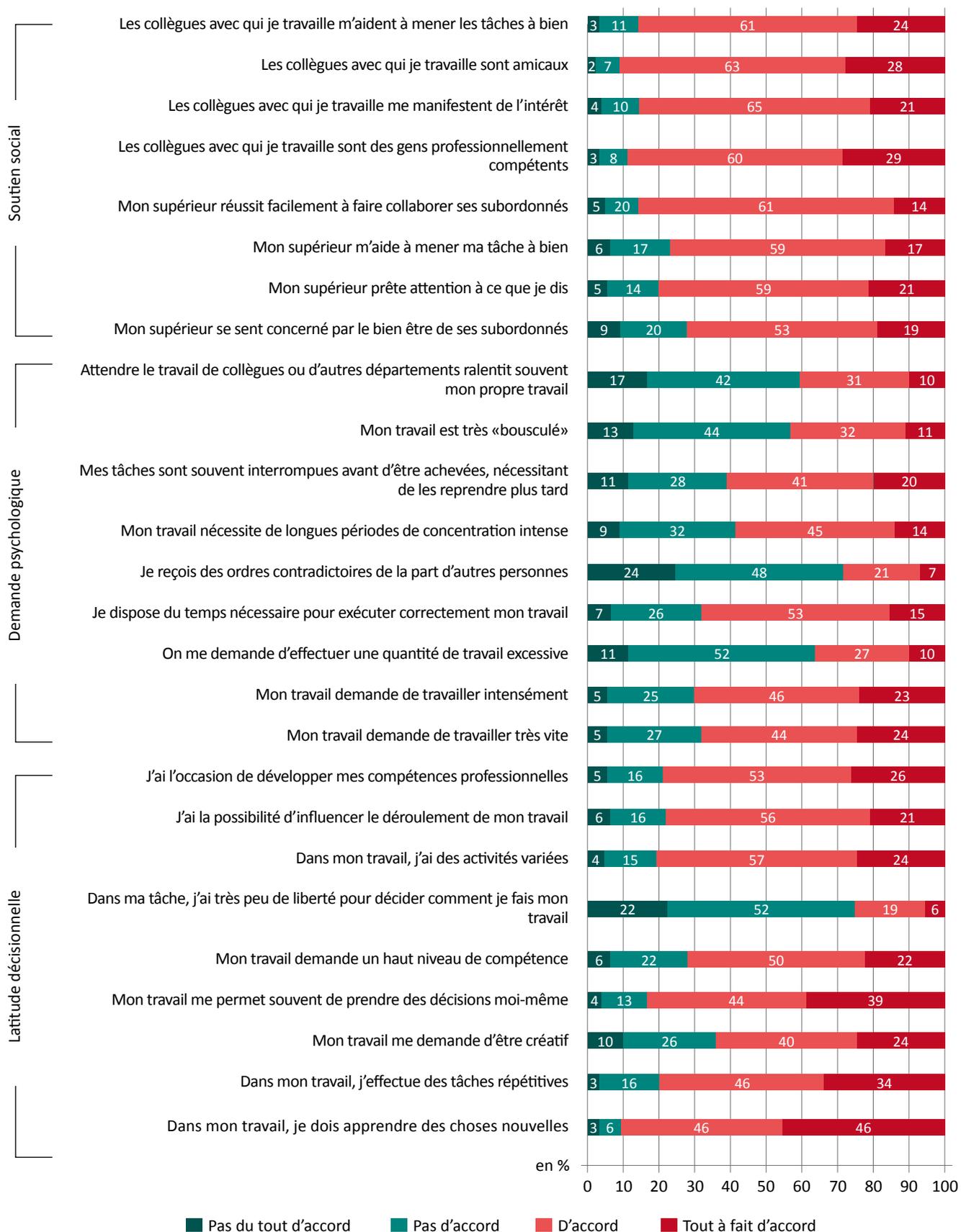
Il comporte 26 questions : neuf pour la demande psychologique, neuf pour la latitude décisionnelle, huit pour le soutien social. Les réponses proposées sont : « Pas du tout d'accord, Pas d'accord, D'accord, Tout à fait d'accord », ce qui permet de les coter de 1 à 4 et de calculer un score pour chacune des trois dimensions. On calcule ensuite la valeur de la médiane de chacun des scores, c'est-à-dire la valeur qui partage l'ensemble de la population enquêtée en deux parties égales : la moitié des salariés se situe au-dessus de ce score, et l'autre moitié au-dessous.

La situation de « forte tension » (aussi appelée « job strain ») est définie comme une situation où la demande psychologique est supérieure à la médiane et la latitude décisionnelle inférieure à la médiane, ce qui constitue une situation à risque pour la santé. Les études longitudinales internationales ont montré qu'être dans ce type de situation était prédictif de troubles cardiovasculaires, de troubles musculo-squelettiques et de dépressions. Par ailleurs, l'appui social peut avoir un effet dit « tampon » sur la tension psychologique.

---

15 Karasek R.-A. (1979), « Job demands, job decision latitude, and mental strain : implications for job redesign », *Administrative Science Quarterly*, 24 : 285-308.)

**Graphique 9 : Détails des indicateurs du questionnaire Karasek (en % de salariés)**



Source : enquête Sumer 2017, Dares DGT – Traitement Drieets – Sese

Champ : salariés franciliens surveillés par la médecine du travail hors MSA, MEN, intérimaires, secteurs AZ (agriculture, sylviculture et pêche) et TZ (activités des ménages en tant qu'employeurs)

## 30% des employés administratifs soumis à une forte tension

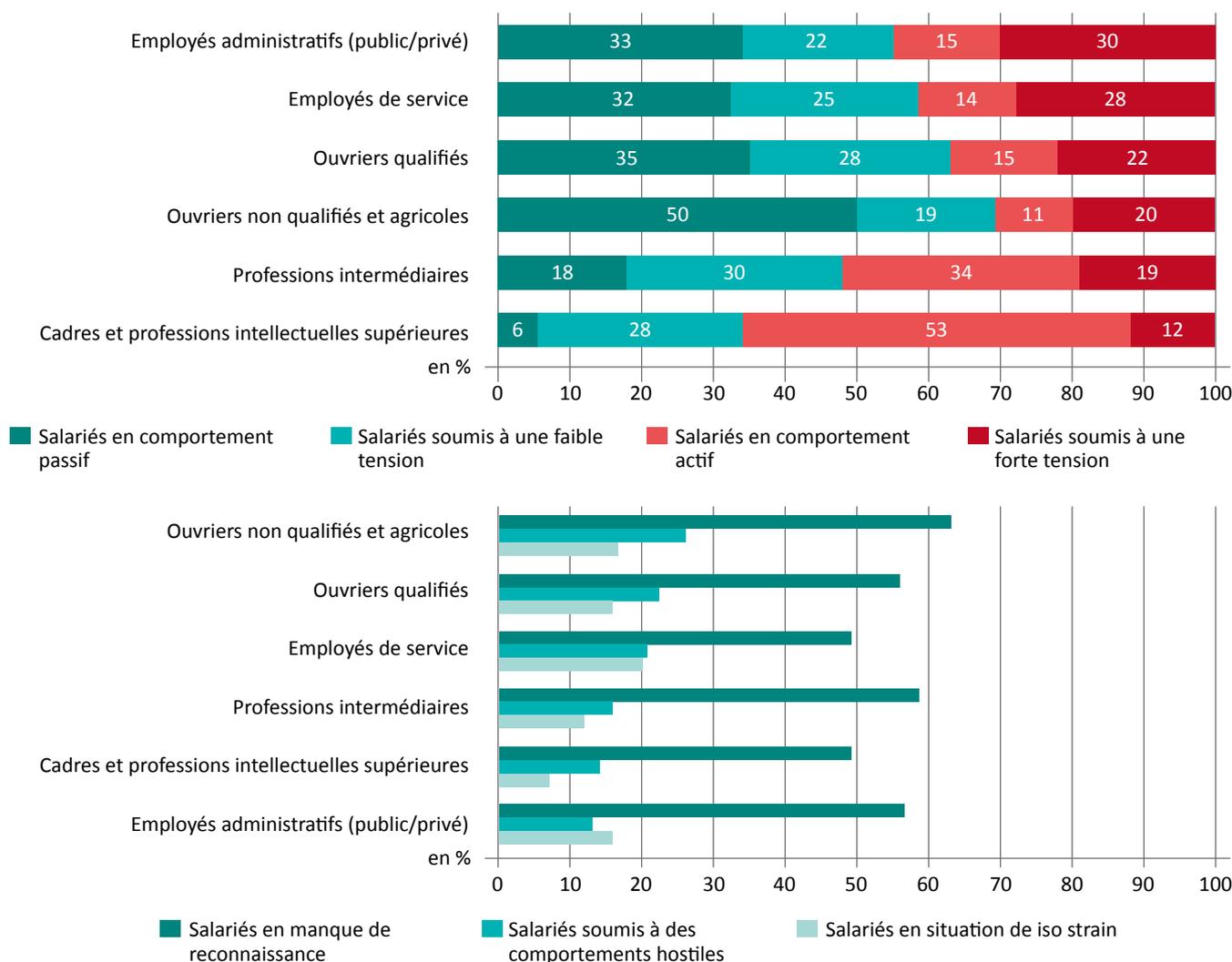
Les employés et les ouvriers présentent une moindre latitude décisionnelle traduisant des sollicitations et des possibilités d'action limitées. Les cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires sont majoritairement dans la situation opposée dite « active ». Les salariés occupant ces postes sont souvent plus autonomes mais avec des pressions spécifiques de leur catégorie socioprofessionnelle.

Les employés administratifs sont les salariés franciliens bénéficiant le plus d'un soutien social dans le cadre de leur emploi. Ainsi, comptant parmi les plus soumis à une forte tension (à 30%), ils sont proportionnellement plus nombreux à bénéficier d'un soutien social dans cette situation. C'est parmi les ouvriers qualifiés ou non que le soutien social est le plus faiblement retrouvé.

## Des ouvriers plus fortement soumis au manque de reconnaissance et à des comportements hostiles

La moitié des franciliens s'estime en manque de reconnaissance. La proportion est plus élevée chez les ouvriers non qualifiés et agricoles (63%) et les professions intermédiaires (59%). De même, le vécu des comportements hostiles est aussi plus fréquent parmi certaines catégories socioprofessionnelles. Cela concerne notamment un ouvrier non qualifié et/ou agricole sur quatre et près de 20 % des ouvriers qualifiés et des employés de service.

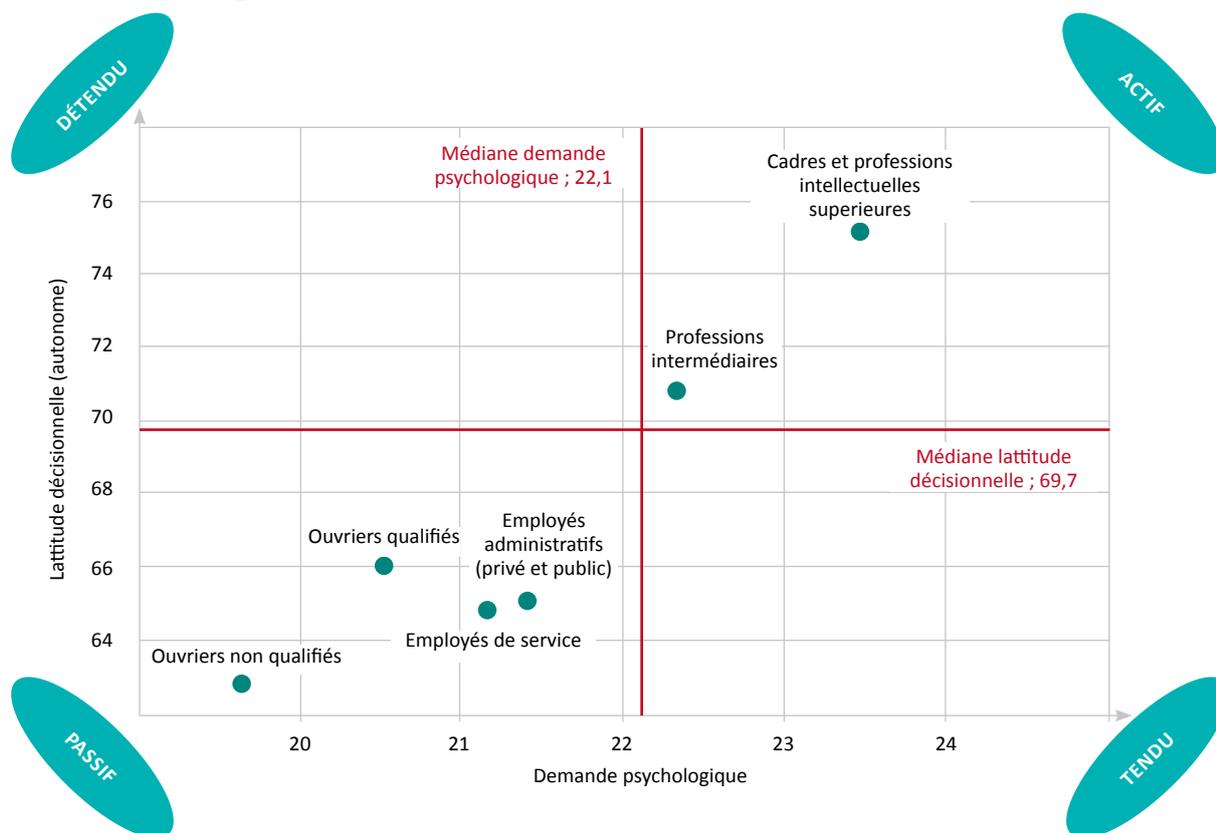
**Graphique 10 : Part des salariés exposés ou non à des risques psychosociaux par catégorie socioprofessionnelle** (en % de salariés)



Source : enquête Sumer 2017, Dares DGT – Traitement Drieets – Sese

Champ : salariés franciliens surveillés par la médecine du travail hors MSA, MEN, intérimaires, secteurs AZ (agriculture, sylviculture et pêche) et TZ (activités des ménages en tant qu'employeurs)

**Graphique 11 : Demande psychologique / latitude décisionnelle par catégorie socioprofessionnelle**

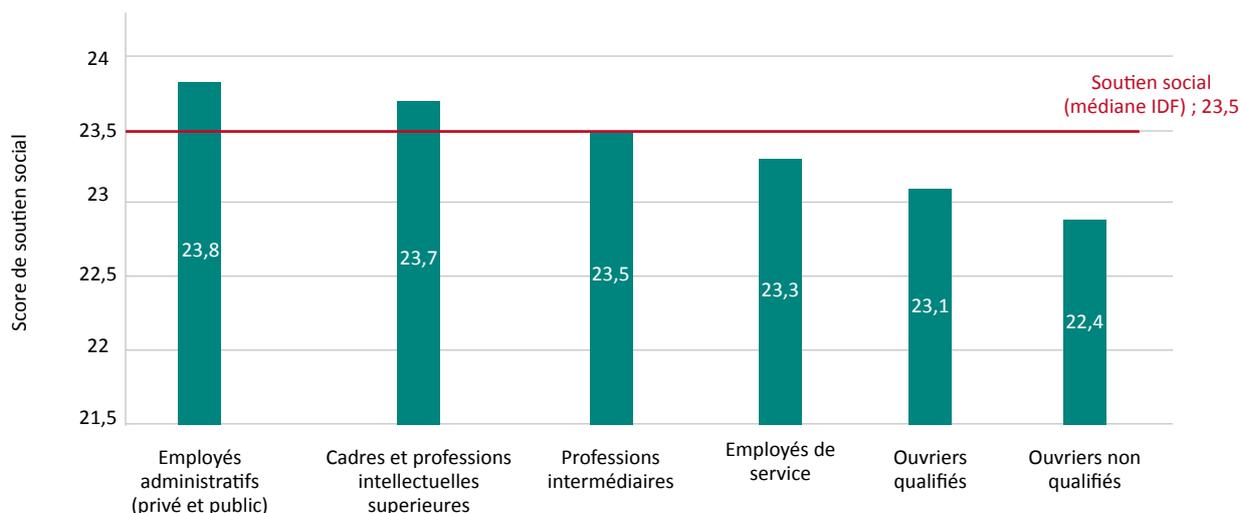


Source : enquête Sumer 2017, Dares DGT – Traitement Drieets – Sese

Champ : salariés franciliens surveillés par la médecine du travail hors MSA, MEN, intérimaires, secteurs AZ (agriculture, sylviculture et pêche) et TZ (activités des ménages en tant qu'employeurs)

Note : Les médianes sont celles calculées pour les salariés franciliens du champ de l'enquête régionalisée.

**Graphique 12 : Soutien social par catégorie socioprofessionnelle**



Source : enquête Sumer 2017, Dares DGT – Traitement Drieets – Sese

Champ : salariés franciliens surveillés par la médecine du travail hors MSA, MEN, intérimaires, secteurs AZ (agriculture, sylviculture et pêche) et TZ (activités des ménages en tant qu'employeurs)

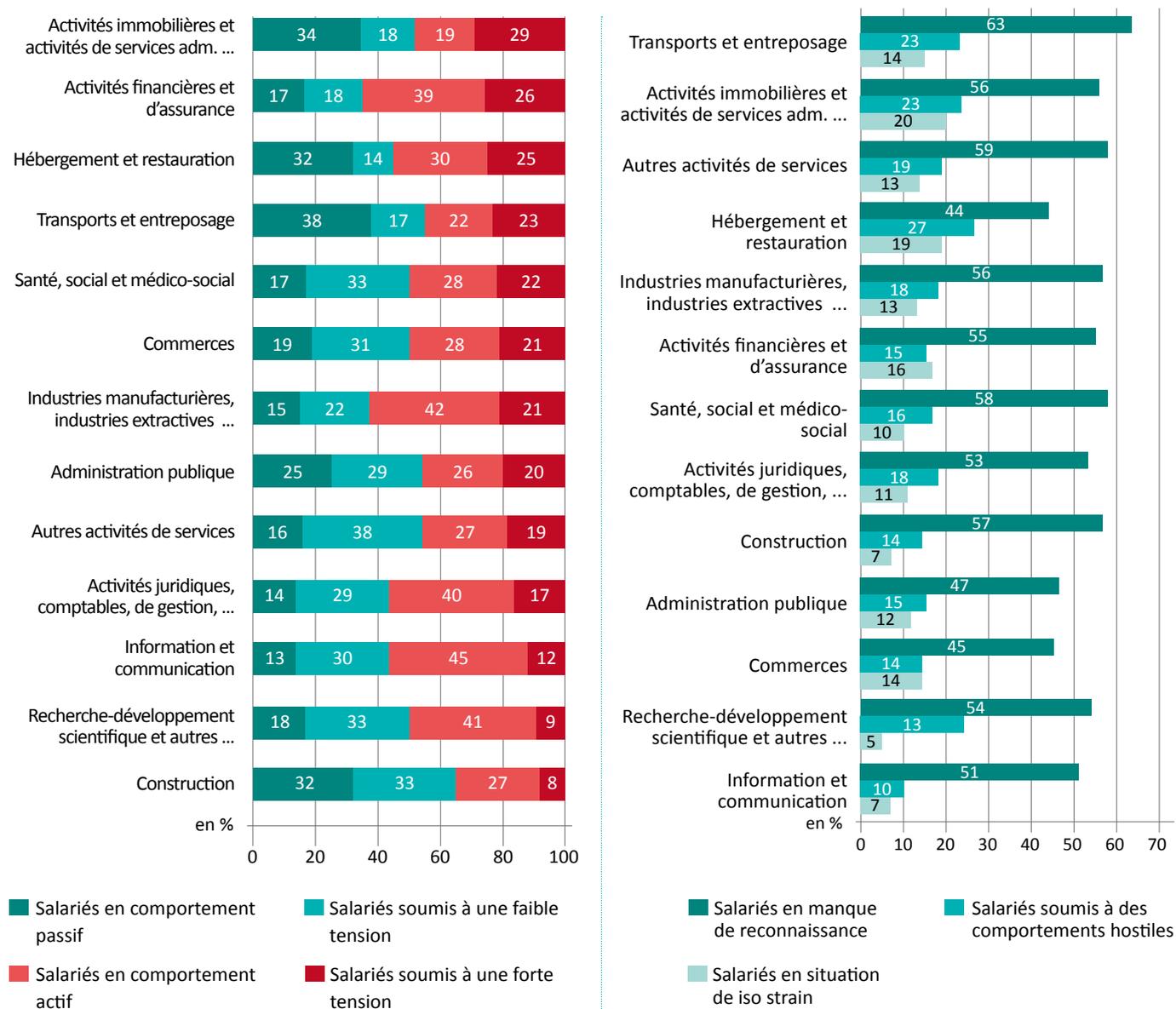
Note : Les médianes sont celles calculées pour les salariés franciliens du champ de l'enquête régionalisée.

## Trois secteurs comptent plus d'un salarié sur quatre soumis à de fortes tensions psychosociales

Trois secteurs d'activité comptent plus d'un quart de leurs salariés soumis à de fortes tensions psychosociales : l'hébergement et la restauration (25%), les activités financières et d'assurance (26%) et les activités immobilières, de services administratifs et de soutien (29%).

Le secteur de l'hébergement et de la restauration est le seul où les salariés franciliens sont en majorité soumis à la fois à une demande psychologique élevée et une faible latitude décisionnelle. De plus, ces salariés sont les plus sujets à des comportements hostiles (27%) et ont également un des scores de soutien social les plus faibles. Le secteur des activités financières et d'assurance est celui où les salariés subissent la plus forte demande psychologique. Les salariés des activités immobilières, de services administratifs et de soutien se démarquent des autres en étant les plus souvent en situation de iso-strain (20%) (c'est-à-dire forte tension psychosociale sans soutien social) et en comptant parmi les plus exposés à des comportements hostiles (23%).

**Graphique 13 : Part des salariés exposés ou non à des risques psychosociaux par secteur d'activité** (en % de salariés)



Source : enquête Sumer 2017, Dares DGT – Traitement Driets – Sese

Champ : salariés franciliens surveillés par la médecine du travail hors MSA, MEN, intérimaires, secteurs AZ (agriculture, sylviculture et pêche) et TZ (activités des ménages en tant qu'employeurs)

Note : le graphique de gauche représente la répartition des quatre catégories du modèle Karasek ; le graphique de droite représente les indicateurs synthétiques issus des questionnaires de Leymann et de Siegrist, ainsi que la proportion de salariés en situation de iso-strain issu du modèle Karasek.

## Des salariés de quatre secteurs d'activité plus souvent en position « active »

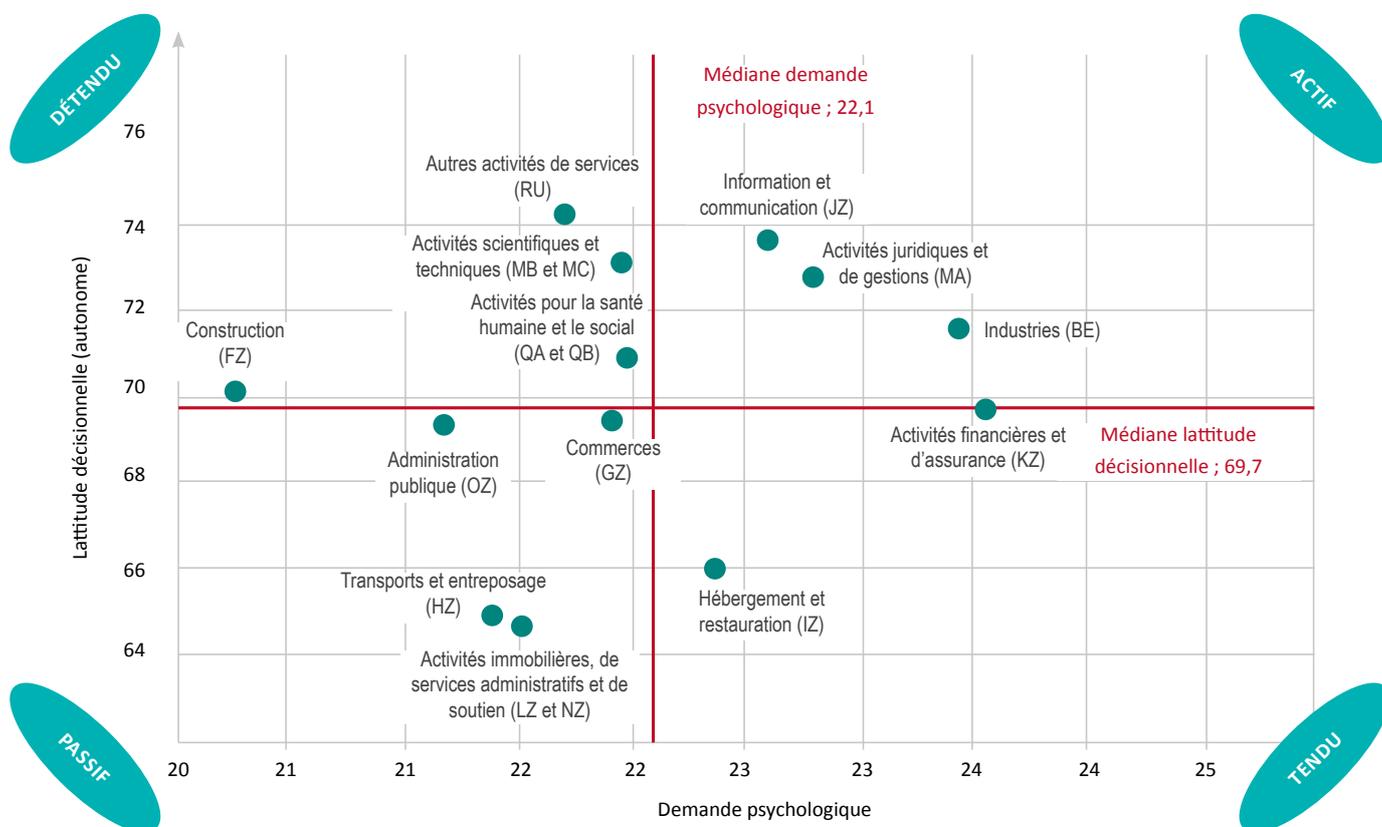
Les salariés de quatre secteurs d'activité sont plus souvent dans une position dite « active », concernant plus de 40% d'entre eux. Comme mentionné précédemment, les salariés dans cette situation sont souvent plus autonomes mais subissent une pression plus importante que les salariés des autres secteurs. Ces secteurs sont ceux de l'information et de la communication, des activités juridiques et de gestions, de la recherche-développement scientifique (et autres activités spécialisées, scientifiques et techniques) et de l'industrie (comptant aussi les sièges sociaux de grands groupes industriels). Ces quatre secteurs d'activité – bien que de manière moins prononcée pour le secteur de l'industrie – sont aussi ceux comptant les plus grandes proportions de cadres et professions supérieures.

En médiane, le secteur de l'information et de la communication est un secteur à forte latitude décisionnelle et demande psychologique, mais c'est également le secteur pour lequel le soutien social est le plus élevé. Ainsi, ce soutien social, dépendant de l'intégration sociale et de la confiance des collègues et des supérieurs, peut tempérer la tension psychologique relevée pour ce secteur.

## Les salariés du secteur des transports et de l'entreposage cumulent un manque de reconnaissance, un faible soutien social et plus de comportements hostiles

Les salariés des transports et de l'entreposage sont ceux s'estimant le plus en manque de reconnaissance (63%) et comptent parmi les plus soumis à des comportements hostiles (23%). Ils cumulent aussi en moyenne moins de latitude décisionnelle et moins de soutien social. Dans une moindre mesure, les salariés des secteurs de la santé, de la construction et de l'industrie comptent aussi parmi ceux manquant le plus de reconnaissance.

**Graphique 14 : Demande psychologique / latitude décisionnelle par secteur d'activité**

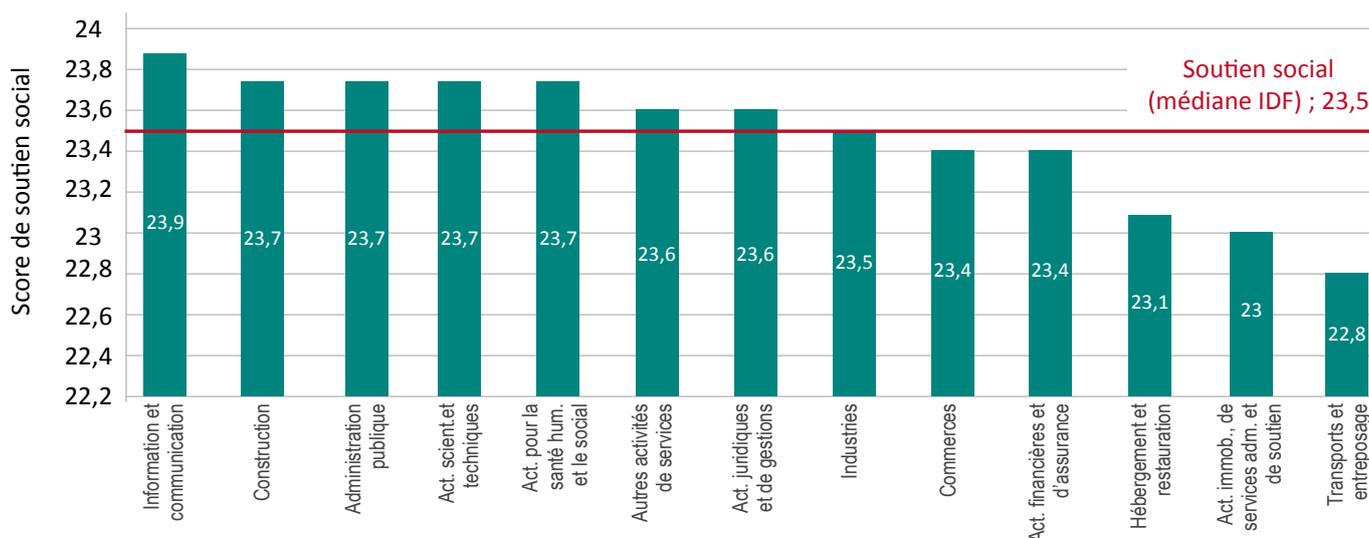


Source : enquête Sumer 2017, Dares DGT – Traitement Drieets – Sese

Champ : salariés franciliens surveillés par la médecine du travail hors MSA, MEN, intérimaires, secteurs AZ (agriculture, sylviculture et pêche) et TZ (activités des ménages en tant qu'employeurs)

Note : Les médianes sont celles calculées pour les salariés franciliens du champ de l'enquête régionalisée.

## Graphique 15 : Soutien social par secteur d'activité



Source : enquête Sumer 2017, Dares DGT – Traitement Drieets – Sese

Champ : salariés franciliens surveillés par la médecine du travail hors MSA, MEN, intérimaires, secteurs AZ (agriculture, sylviculture et pêche) et TZ (activités des ménages en tant qu'employeurs)

## Premiers enseignements sur les conditions de travail des franciliens

Les résultats de l'enquête SUMER 2016-2017 nous permettent de tirer de premiers enseignements sur les conditions de travail disparates des franciliens, et notamment au sein des catégories socioprofessionnelles et des secteurs d'activité.

Par catégorie, les cadres, surreprésentés en Île-de-France, sont globalement peu exposés aux contraintes physiques, chimiques et biologiques et se retrouvent majoritairement dans une situation dite « active », par l'occupation de postes avec une charge de travail plus grande mais plus d'autonomie et de moyens pour y faire face.

Les employés et les ouvriers, plus fortement exposés aux contraintes physiques, chimiques et biologiques, présentent plus souvent de moindres latitude décisionnelle et demande psychologique, traduisant des sollicitations et des possibilités d'action limitées. Les ouvriers sont par ailleurs les plus fortement soumis au manque de reconnaissance, à des comportements hostiles et à un faible soutien social. Les employés administratifs – se différenciant des employés de service par une moindre exposition aux contraintes physiques, chimiques et biologiques – sont les salariés franciliens bénéficiant le plus d'un soutien social.

Par secteur, les deux principaux en Île-de-France en nombre de salariés – le commerce et l'administration publique – font l'objet d'exposition à des contraintes spécifiques. Un salarié sur trois de l'administration publique est exposé à des contraintes biologiques tandis qu'un salarié du commerce sur trois est contraint à de la manutention manuelle de charges.

Les salariés relevant des activités de services, scientifiques et techniques, financières et d'assurance ainsi que d'information et de communication, plus fortement représentés en Île-de-France, aussi plus souvent composés de cadres, sont globalement moins exposés aux contraintes physiques, chimiques et biologiques et se retrouvent plus souvent en position « active » dans le schéma des risques psychosociaux. Parmi les autres secteurs surreprésentés en Île-de-France, les salariés du transport comptent parmi les plus exposés à des contraintes physiques et cumulent un manque de reconnaissance, un faible soutien social et plus de comportements hostiles ; les salariés des activités immobilières et de services administratifs sont aussi plus souvent exposés à des contraintes chimiques et à des risques psychosociaux (fortes tensions, comportements hostiles et faible soutien).

Les salariés du secteur de la santé, du social et du médico-social sont fortement surexposés à des contraintes chimiques et biologiques, à des contraintes posturales et articulaires et au manque de reconnaissance.

D'autres secteurs, proportionnellement moins représentés en Île-de-France, restent remarquablement contraints à diverses formes d'exposition spécifiques. Les salariés du secteur « Hébergement et restauration » cumulent une forte exposition aux contraintes posturales et articulaires et à des risques psychosociaux (fortes tensions et comportements hostiles). Les salariés du secteur de la construction comptent parmi les plus exposés à des contraintes physiques et chimiques.

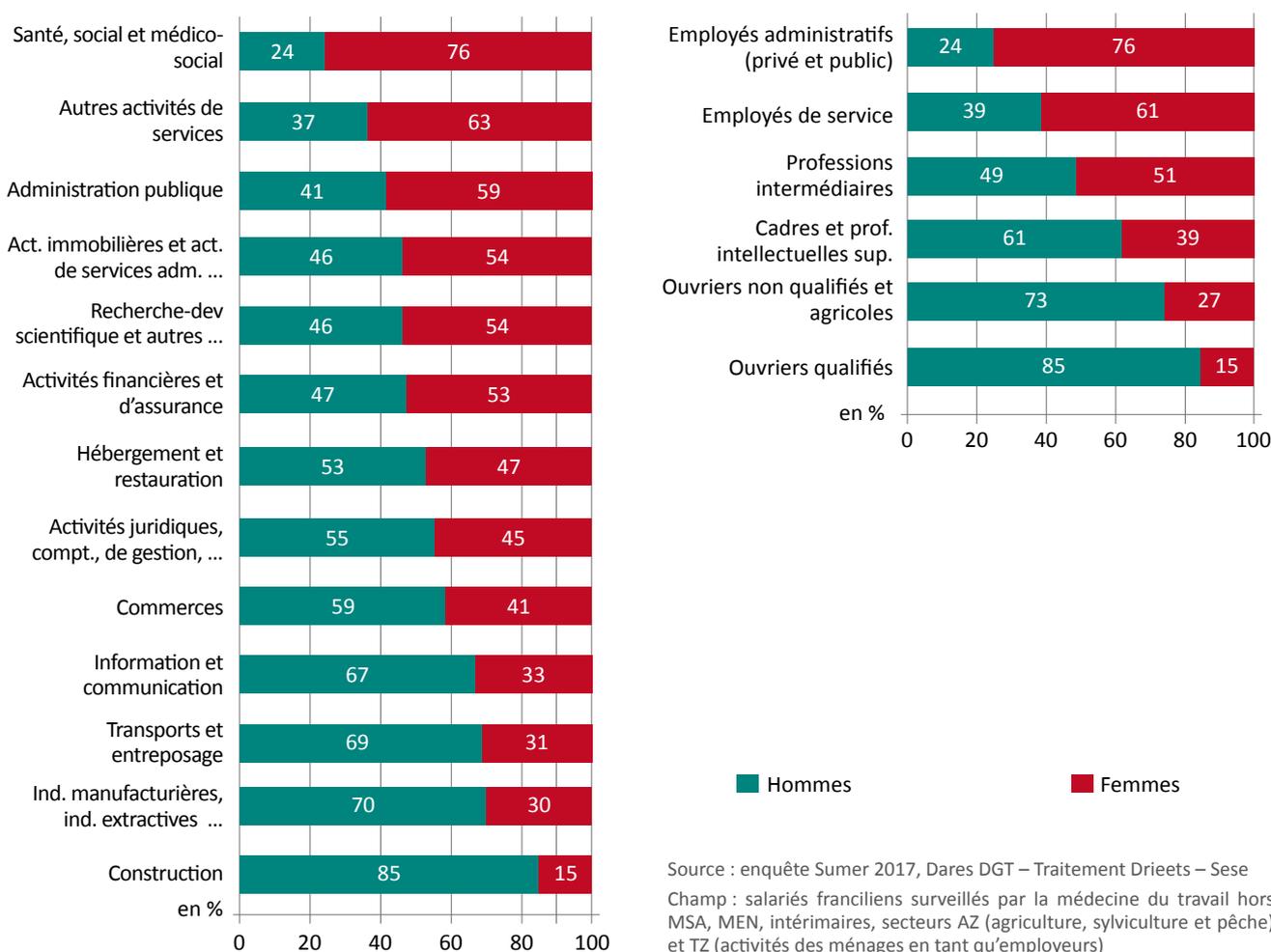
**Sébastien ABLINE (DRIEETS, SESE),  
Pascal DUPRAT (DRIEETS, Inspection médicale du Travail)  
Maylis TELLE-LAMBERTON (Observatoire régional de santé Île-de-France)**

## Encadré 6 : Comparaison des expositions entre hommes et femmes

### Des répartitions inégales au sein des catégories socio-professionnelles et des secteurs d'activité

Les expositions aux risques physiques, biologiques, chimiques et psychosociaux sont fortement variables selon les catégories socio-professionnelles et les secteurs d'activité, parmi lesquels la répartition par sexe est structurée. Les femmes sont ainsi majoritaires parmi les employés et dans le secteur des activités pour la santé, du social et du médico-social, composé à 76% de femmes. Les hommes sont majoritaires parmi les ouvriers et les cadres (61% des cadres sont des hommes) et ils représentent environ deux tiers des salariés des secteurs d'activité suivants : l'information et de la communication, les transports et de l'entreposage, l'industrie et la construction.

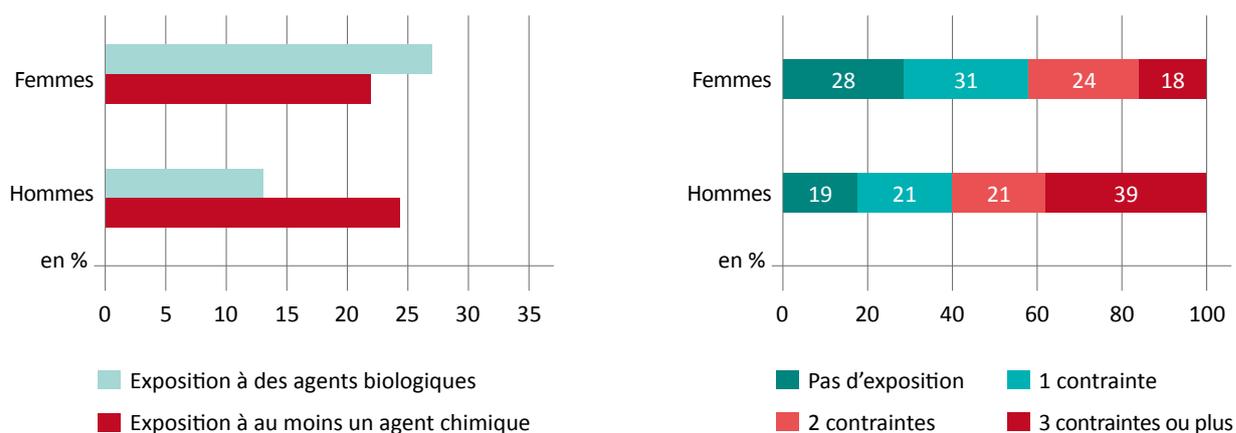
**Graphique 16 : Composition des secteurs d'activité et des catégories socioprofessionnelles par sexe (en % de salariés)**



### Des hommes plus exposés aux contraintes physiques et des femmes plus exposées aux contraintes biologiques et plus souvent en situation de forte tension psychosociale

Les hommes sont plus exposés aux contraintes physiques que les femmes : 28% des femmes ne sont exposées à aucune contrainte physique, contre 19% des hommes. Ils sont plus particulièrement soumis aux contraintes biomécaniques (manutention, conduite, travail avec machines) et à certaines contraintes d'ambiance (nuisances sonores et thermiques). Les femmes restent néanmoins légèrement plus exposées aux contraintes visuelles. Elles sont aussi plus exposées aux agents biologiques (27% contre 13%). Le taux d'exposition à au moins un agent chimique est relativement similaire selon le sexe : 22% pour les femmes et 24% pour les hommes. Au regard des risques psychosociaux, les femmes sont plus souvent en situation de forte tension (23% contre 18% des hommes). Les hommes sont quant à eux plus souvent en position de comportement actif (33% contre 28% des femmes).

**Graphique 17 : Expositions aux contraintes physiques, chimiques et biologiques par sexe** (en % de salariés)



Source : enquête Sumer 2017, Dares DGT – Traitement Drieets – Sese

Champ : salariés franciliens surveillés par la médecine du travail hors MSA, MEN, intérimaires, secteurs AZ (agriculture, sylviculture et pêche) et TZ (activités des ménages en tant qu'employeurs)

**Tableau 6 : Expositions aux contraintes physiques par sexe** (en % de salariés)

	Hommes	Femmes	Total
Contraintes posturales et articulaires	65	58	62
Manutention manuelle de charges (définition européenne)	29	17	23
Conduite (machine mobile, automobile, camion)	34	9	23
Nuisances sonores	31	15	23
Situations avec contraintes visuelles	28	28	28
Nuisances thermiques	22	7	15
Travail avec machines et outils vibrants	15	2	9
Exposition aux radiations ou aux rayonnements	2	2	2
Travail en air et espace contrôlés	3	1	2

Source : enquête Sumer 2017, Dares DGT – Traitement Drieets – Sese

Champ : salariés franciliens surveillés par la médecine du travail hors MSA, MEN, intérimaires, secteurs AZ (agriculture, sylviculture et pêche) et TZ (activités des ménages en tant qu'employeurs)

**Tableau 7 : Expositions aux risques psychosociaux par sexe** (en % de salariés)

	Hommes	Femmes	Total	
Questionnaire Karasek	Salariés en comportement passif	21	24	22
	Salariés soumis à une faible tension	27	26	27
	Salariés en comportement actif	33	28	31
	Salariés soumis à une forte tension	18	23	20
Salariés en situation de iso-strain : forte tension & faible soutien social	13	13	13	
Salariés soumis à des comportements hostiles	18	17	17	
Salariés en manque de reconnaissance	54	54	54	

Source : enquête Sumer 2017, Dares DGT – Traitement Drieets – Sese

Champ : salariés franciliens surveillés par la médecine du travail hors MSA, MEN, intérimaires, secteurs AZ (agriculture, sylviculture et pêche) et TZ (activités des ménages en tant qu'employeurs)

## Encadré méthodologique

L'enquête SUMER de 2016-2017 a été conduite auprès d'un échantillon de 26 500 salariés, suivis par 1 243 médecins du travail et de prévention volontaires, représentatif de près de 25 millions de salariés France entière. En Île-de-France, 206 médecins ont participé au recueil des questionnaires<sup>16</sup>. En 2017, les salariés enquêtés ont été tirés au sort spécifiquement pour l'enquête parmi les effectifs suivis par le médecin enquêteur.

Après la phase de collecte, le redressement national des données de l'enquête vise à corriger l'échantillon enquêté de ses éventuelles déformations par rapport à la population cible de l'enquête. Chaque questionnaire est affecté d'un poids (coefficient multiplicateur) afin que les expositions professionnelles des salariés et agents répondants représentent correctement celles des salariés et agents du champ. Ainsi, les quatre grandes étapes de ce redressement sont les suivantes :

1. Redressement en fonction des caractéristiques du médecin-enquêteur : pour corriger des éventuelles déformations liées au volontariat du médecin. Les poids initiaux sont calculés en fonction des caractéristiques du médecin enquêteur comparées à celles de la population des médecins des différents secteurs professionnels.
2. Correction du biais induit par la corrélation entre fréquence des visites et fréquences des expositions.
3. Correction de la non-réponse totale par la méthode des groupes homogènes. Cette méthode de repondération consiste à traiter la non-réponse en modifiant les poids de sondage des individus ayant répondu, afin de compenser l'absence de certaines réponses.
4. Calage sur marges. Les caractéristiques des populations de référence qui servent de base de calage de l'échantillon sont tirées des DADS (déclarations annuelles de données sociales), de l'enquête Emploi et de sources spécifiques pour certains secteurs professionnels<sup>17</sup>.

Après régionalisation des données pour la région Île-de-France, l'enquête est représentative pour les salariés franciliens du régime général (au nombre de 4 369 017 hors AZ et TZ<sup>18</sup>; 4 655 315 avec AZ et TZ), de la fonction publique d'Etat (355 709 hors MEN ; 521 642 avec MEN), de la fonction publique hospitalière (184 979) et de la fonction publique territoriale (370 196). Le calage a été réalisé à partir de la DADS 2015 pour le régime général et à partir de SIASP 2016 pour les 3 versants de la fonction publique.

Le champ retenu pour l'analyse Île-de-France est le suivant : salariés couverts par le régime général et agents des 3 versants de la fonction publique (FP), hors MEN, hors MSA et intérim, hors secteurs AZ (agriculture, sylviculture et pêche) et TZ (activités des ménages en tant qu'employeurs) dont la représentativité ne peut être assurée en Île-de-France par l'enquête. Les résultats portent sur les 6 437 franciliens et 24 544 français correspondant au champ retenu.

### Pour en savoir plus

- Karasek, R., & Theorell, T. (1990). *Healthy Work: Stress, Productivity, and the Reconstruction of Working Life*. New York: Basic Books.
- Johnson, J.V., 1986: *The Impact of Workplace Social Support, Job Demands and Work Control upon cardiovascular Disease in Sweden*, thèse de doctorat, Johns Hopkins University (Baltimore).
- Kristensen, T.S., 1995: «The Demand-Control-Support Model: Methodological challenges for future research», *Stress Medicine*, vol. 11, pp. 17-26.
- Dares Analyses 2019-041 - Comment ont évolué les expositions des salariés du secteur privé aux risques professionnels sur les vingt dernières années ?
- Tableau de bord « Santé au travail en Île-de-France » : <https://www.ors-idf.org/nos-travaux/publications/la-sante-au-travail-en-ile-de-france.html>

16 Ces médecins enquêteurs exercent dans différentes structures et sont répartis de la manière suivante : 48,5 % dans des services interentreprises (SSTI), 40% dans des services autonomes (SSTA) et 11,5% au des trois versants de la fonction publique. En Île-de-France, on note une surreprésentation des SSTI car la part des médecins du travail exerçant dans le privé est ainsi réparti : 83 % en SSTI et 17 % en SSTA.

17 Enquête SUMER 2016-2017 : bilan de la collecte

18 AZ : agriculture, sylviculture et pêche, TZ : activités des ménages en tant qu'employeurs



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités**